

Introduction aux rencontres territoriales

Marne 2025

Construisons l'avenir !



POURQUOI ET COMMENT

*Marne*2025

page4

CONSTRUIRE *Marne*2025
COLLECTIVEMENT

page9

*Marne*2025

UNE STRATÉGIE MULTIPLE

page10

DOCUMENTS ANNEXÉS
À LA RÉFLEXION *Marne*2025

page20

Janvier 2016

NB : ce document élaboré par le Conseil départemental de la Marne en janvier 2016 est destiné à l'engagement d'un échange avec les partenaires institutionnels pour définir une stratégie partagée de développement et d'attractivité du territoire « Marne ».

Marne 2025

AVANT PROPOS

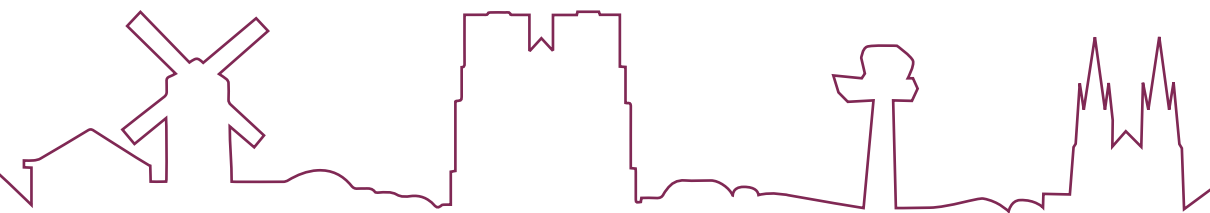
La réflexion ouverte par le Conseil départemental ne vise pas à organiser les compétences de cette collectivité pour les dix années à venir, cela sera contenu dans les documents de programmation en cours d'élaboration ou en préparation : schéma départemental des établissements et services sociaux et médico-sociaux, schéma départemental d'aménagement numérique, schéma départemental de développement touristique, schéma départemental de la lecture publique, schéma départemental de l'enseignement musical, programmation de reconstruction et rénovation des collèges...

Il s'agit, en revanche, de partager avec tous les principaux acteurs publics et privés les éléments d'une dynamique de développement qui permettra de positionner le territoire « Marne » dans la nouvelle région, du fait de sa situation géographique et de ses Hommes, d'une part, du fait de ses ressources et de ses potentialités, d'autre part.

Dans cet esprit, « Marne 2025 » n'aura de sens que si cette réflexion préalable se nourrit de la contribution de tous, et si l'appropriation de son contenu ne fait l'objet d'aucune réserve.

«La politique départementale ne dépendra pas du rapprochement entre Reims et Châlons. Il n'y a pas de modèle unique, et le Conseil départemental veillera à la solidarité et à l'égalité des territoires. Nous avons besoin de nous impliquer dans cette nouvelle région avec un pôle économique fort, tout en conservant nos liens avec le bassin parisien qui, rappelons-le, fait vivre notre département.»

René-Paul SAVARY,
Sénateur de la Marne
Président du Conseil départemental
(interview à « l'Hebdo du vendredi »
du 19 nov. 2015)



POURQUOI ET COMMENT

Marne 2025 ?

Le département de la Marne vient de se fondre dans la grande région née du redécoupage du territoire national organisé par la loi du 16 janvier 2015.

Avec une superficie de 8 162 km² et 569 000 habitants, le département de la Marne représentait hier 32% de la superficie de la région Champagne-Ardenne et 42% de sa population (1,34 M d'hab.).

Aujourd'hui, il ne représente plus que 14 % de la superficie, et 10 % de sa population.

Occupant jusqu'alors une position centrale (géographiquement), stratégique (présence de l'Université, du CHU, des centres de décision administratifs), et dynamique (croissance de la population, richesse économique...), le département de la Marne se trouve désormais relégué à la 5ème position des 10 départements de la région Grand Est par sa population et sa richesse, et de surcroît à l'écart de la nébuleuse métropolitaine qui se dessine autour de Metz, Strasbourg et Nancy.

Pour autant, ce changement n'affecte pas les spécificités de notre territoire qu'il importe de révéler et de mettre en œuvre : **les deux principales opportunités pour la Marne sont la situation géographique et l'espace.** La Marne est assurément le point géodésique des trois régions du quart nord-est de la France : **carrefour entre l'Île-de-France, le Nord/Picardie, et le Grand Est.** Irrigué par un réseau ferroviaire et routier horizontal qui nous est favorable, et par un réseau routier vertical qui nous ouvre sur des zones extérieures de développement (Benelux – France du sud) notre territoire doit pouvoir tirer avantage de cette situation pour construire son devenir en exploitant cette position.

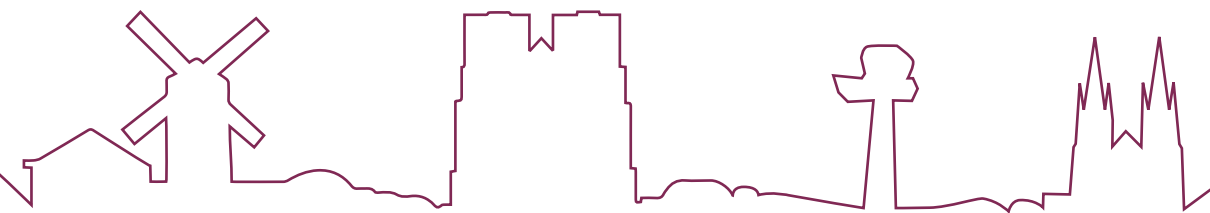
Cette ambition se nourrit en particulier de la capacité de nos villes à accueillir davantage de population, et de la capacité de tous nos territoires à offrir une qualité de vie et à faire croître leurs activités économiques dans une dynamique de développement durable.

La Marne est un espace à conquérir : rappelons à cet égard que la densité moyenne de la Marne est de 69,7 habitants au km², contre 96 en région, et 117 au plan national. Par ailleurs, l'emploi dans le secteur primaire est supérieur dans la Marne (6,6%) à la moyenne en Champagne-Ardenne (5,8%) et représente 3,1% en Région ACAL. La part de l'emploi dans le secteur secondaire est inférieure dans notre département (18,8%) par rapport à la Champagne-Ardenne (22,2%) mais légèrement supérieure à la grande Région (17,3%). Le secteur tertiaire emploie 74,6% de la population dans la Marne, contre 72,1% en Champagne-Ardenne, et 73% en Région ACAL.

C'est donc bien dans cette **perspective d'identification territoriale** que s'inscrit cette démarche « Marne 2025 ». Il ne s'agit pas pour le Conseil départemental d'afficher un programme pluriannuel d'actions pour les dix années à venir qui s'appuierait sur l'exercice unique de ses compétences. Il s'agit plutôt d'agréger dans un seul document construit avec la volonté de rassembler les ambitions des villes, des territoires, des institutions publiques et privées, des grandes entreprises, pour élaborer une stratégie partagée de développement durable de la Marne, **par une consolidation des liens à l'intérieur, et une représentation unifiée vis-à-vis de l'extérieur.**

C'est en tout cas la démarche que suggère le Conseil départemental à ses partenaires : du fait des missions conférées par la loi NOTRe, de solidarité des Hommes, et de solidarité des territoires, le Département n'a quant à lui d'autre ambition que de proposer un temps de réflexion partagée, dont les effets peuvent et doivent profiter à tous.

Dans cet esprit, **quatre axes de réflexion sont ouverts.**



4 axes de réflexion

1

→ Axe 1 : Le cadre de vie

Le premier concerne **le cadre de vie dans le but d'apprécier le degré d'adhésion, sinon d'appartenance, des habitants à leur territoire.**

Si ce degré d'adhésion est élevé, alors nous pouvons penser que les habitants resteront dans la Marne, si tel n'est pas le cas, alors...

Dans ces conditions, qu'en est-il au juste, dans les différents secteurs de la vie quotidienne de nos concitoyens, et que convient-il d'améliorer ou de faire évoluer ici et là ?

On le voit, ce domaine est vaste et passionnant. Il aborde toutes les politiques, sociale, culturelle, sportive, de l'éducation, des transports, de la santé...

De la petite enfance à l'accueil des personnes âgées, répondons-nous parfaitement aux attentes de la population ? Les crèches, haltes garderies, assistantes maternelles, sont-elles suffisantes ? Les écoles primaires sont-elles bien réparties ? Les cartes scolaires des collèges et des lycées permettent-elles à la fois une bonne mixité et une éducation correcte des enfants ? Ceux-ci peuvent-ils s'adonner à leurs intérêts pour **le sport, la culture ou tout autre activité ludique** ? Les adultes trouvent-ils réponse à leur demande de **logement** et à leurs attentes dans les différentes formes d'art ou d'expression physique ? Sait-on offrir une réponse aux questions du handicap et de la dépendance ? Assure-t-on une fluidité des transports collectifs ? Autant de questions que l'on peut se poser à partir du vécu de chacun, et qui naturellement déboucheront sur des réponses multiples selon les territoires.

Ce sera donc aussi l'intérêt d'une réflexion commune que de proposer une harmonisation progressive de ces dynamiques : l'assemblée départementale sait le faire dans ses domaines de compétences (politiques sociales, enseignement musical, carte scolaire, notamment), il conviendra de l'élargir avec les partenaires à d'autres domaines.

2

→ Axe 2 : La consolidation des atouts

Le deuxième est conçu sur **la consolidation de nos atouts économiques destinée à capter un public plus nombreux** et à l'inviter à venir temporairement ou plus durablement sur notre territoire : cela concerne de nombreux secteurs d'activités, **en particulier la présence d'une force militaire importante autour des camps nationaux d'entraînement de Suippes et de Mourmelon, et de la base de défense qu'il nous faudra conserver**, mais il est également possible de citer le tourisme et les volets de formation et de recherche installés ou à développer dans la Marne.

Le tourisme, d'abord, parce que dans la société de loisirs dans laquelle nous vivons, nous connaissons la place qu'occupe le tourisme, en particulier le tourisme de proximité et le tourisme vert, chez nos concitoyens.

La Marne, poumon vert de la région Île-de-France, à moins de 2 heures d'un bassin de 20 millions d'habitants, ne peut ignorer ce fait : de nombreux efforts ont été réalisés au fil des années par les acteurs du tourisme, tant institutionnels que professionnels, des sites remarquables sont identifiés, **le terroir unique du champagne** est désormais mondialement reconnu, tous les ingrédients existent pour que le tourisme dans la Marne conduise à une croissance des emplois et une augmentation des retombées financières : il est donc indispensable de poursuivre les stratégies de communication et de coordination afin d'améliorer les objectifs de manière continue.

La formation, véritable investissement d'avenir, est tout aussi capitale, car non seulement elle maintient la jeunesse sur place, mais aussi elle la fait croître, et offre aux milieux professionnels une réponse à leurs demandes.

Or, parce que cela concerne à la fois l'État, la Région, les communes, les organismes consulaires et les entreprises, la question de la formation n'est pas toujours prise en compte dans sa globalité. Il sera donc judicieux à l'occasion de notre réflexion d'appréhender les voies et les moyens qui nous permettront de renforcer la place de l'Université de Reims Champagne-Ardenne, créer les synergies avec les grandes écoles, multiplier les partenariats avec les entreprises pour développer la recherche, relancer les formes d'apprentissage, et d'une manière plus générale de renouer le lien avec le monde du travail (en recherche de

salariés) et celui de la jeunesse (en recherche d'emploi). Les expériences étrangères, à cet égard, pourraient nous intéresser.

→ **Axe 3 : L'identité du territoire et les grands dossiers**

Le troisième vise à définir les conditions d'un soutien partagé des grands équipements dont nous disposons dans la Marne, qui constituent des atouts ou des spécificités : parmi ces équipements, on retiendra principalement, outre le **centre hospitalo-universitaire** évoqué dans l'axe 1, l'aéroport Paris-Vatry, le pôle de compétitivité des agro-ressources et l'implantation de plusieurs grandes écoles. Or, si la réaction spontanée en période de contrainte budgétaire pourrait être de considérer que ces problématiques ne relèvent pas directement des compétences des collectivités territoriales, nous savons trop, cependant, combien il est essentiel, sinon indispensable, que nous restions vigilants quant au maintien de ces équipements et que nous nous accordions pour assurer leur développement dans un environnement qui leur sera favorable.

L'aéroport Paris-Vatry, même s'il a tardé à connaître l'essor que nous avons fondé, sera pour les prochaines années la réponse à la saturation des aéroports parisiens. D'ici là, il importe de soutenir l'infrastructure, de s'accorder sur le fait qu'elle a bien une vocation départementale, et de construire une gouvernance partagée où tous les partenaires se retrouveront.

Le pôle de compétitivité des agro-ressources installé aujourd'hui dans le nord rémois doit pouvoir s'enrichir des potentialités des autres secteurs de notre département et se bâtir sur une dynamique politique, économique, et universitaire solide, capable de faire front aux démarches concurrentielles des régions voisines.

Plusieurs grandes écoles ont cru en notre région et plus précisément au département de la Marne, notamment Arts et Métiers ParisTech et le Centre National des Arts du Cirque à Châlons, qui reçoit également les épreuves nationales du CAPES d'Histoire et de Géographie et de l'agrégation interne d'Histoire, l'École supérieure de Commerce (Néoma Business School), l'École de Design, Sciences Po, CentraleSupélec et AgroParisTech, à Reims. Les aides apportées tant en investissement qu'en fonctionnement ont souvent été importantes. Pourtant la présence de ces écoles à côté de l'université déployée

sur Reims et Châlons contribue à la notoriété de notre territoire et à son attractivité pour de futures implantations d'entreprises.

D'autres éléments singuliers de notre département se détacheront des discussions à venir, ils participeront à l'identification de la Marne, trait d'union entre les trois régions précitées.

→ **Axe 4 : L'engagement du territoire dans le futur**

Le quatrième thème, tout aussi important, mais moins identifiable a priori est de concevoir la manière dont notre territoire saura s'inscrire dans les évolutions, sinon révolutions, en cours : aménagement numérique, métropolisation, regroupement des intercommunalités, régionalisation du Grand Est, mutations démographiques, autant de phénomènes qui vont impacter le département tout au long de la période que nous projetons, c'est-à-dire **d'aujourd'hui à 2025**.

Or, sur toutes ces questions, rien ne serait plus préjudiciable que la recherche de solutions segmentées. Au contraire, il importe d'organiser les réflexions préalables qui permettront de dégager les modalités d'action et les calendriers qui garantiront le but poursuivi. C'est en tout cas un des objectifs qu'il conviendrait de se fixer.

À cet égard, comment ne pas noter l'intérêt que nous aurions à envisager les usages actuels et futurs des équipements du haut et très haut débit dans les domaines de l'éducation, du télétravail, ou de la santé ?

On le voit, les pistes sont nombreuses, elles ouvrent des horizons dans le secteur des innovations qui, plus que jamais, dans le contexte de concurrence des territoires que nous connaissons, méritent d'être explorées.

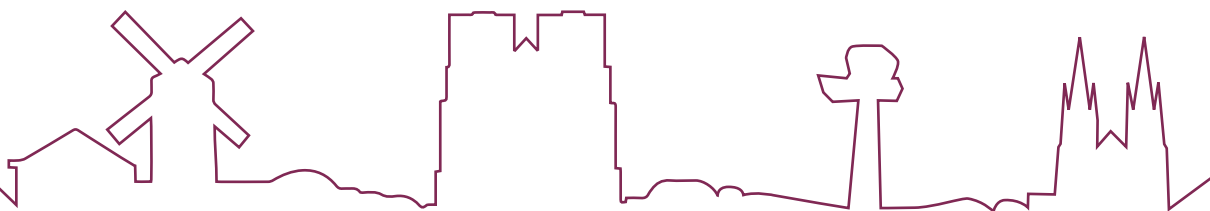
→ **En conclusion**, si la démarche engagée par l'assemblée départementale de la Marne devait laisser dubitatif, voire perplexe, un certain nombre d'élus locaux, alors il importerait de rappeler que les tendances lourdes de la sociologie et de l'Histoire peuvent être infléchies par une volonté forte et la détermination résolue de quelques-uns.

En la circonstance, parce que la Marne dispose de ces volontés, mais aussi d'atouts plus nombreux que de faiblesses, il est temps avant même que se mettent en mouvement la Grande Région, d'une part, et les futures intercommunalités, d'autre part, de **mobiliser ses forces vives pour les convaincre de constituer l'équipe « Marne »** susceptible de faire face aux soubresauts et difficultés des années à venir.

Dans « la France périphérique » Christophe Guilluy écrivait en 2014 « l'élaboration d'une nouvelle géographie sociale rend visible deux France : une 'France périphérique', fragile et populaire, et une 'France des métropoles', intégrée à l'économie du Monde », mais aussi : **« ce sont en effet les territoires de la France périphérique qui accumulent fragilités sociales et économiques ».**

Si les analyses de ce géographe n'ont pas été fondamentalement contestées, gageons que dans l'improbable appartenance de la Marne à la « France des métropoles » nous ne versions pas dans la « France des périphériques ».

**C'est l'ambition de « Marne 2025 » ;
c'est aussi un pari audacieux !**



CONSTRUIRE *Marne* 2025 COLLECTIVEMENT

1 UNE MÉTHODE

- Janvier : élaboration d'un socle par le Conseil départemental ;
- Février - avril : rapprochement avec les territoires infra-départementaux ; échanges avec les grandes institutions (Université, CAF, Services de l'Etat, etc...) les organismes consulaires et les milieux économiques ;
- Juin : adoption du projet « Marne 2025 » ; définition d'une stratégie commune de communication.

2 DES OBJECTIFS

- partager les actions propres à chaque collectivité dans une dynamique départementale ;
- orienter le fonctionnement des instances départementales dans une démarche « Marne 2025 » ;
- communiquer systématiquement sur le concept ;
- décliner les buts à atteindre au terme des 10 ans.

3 UNE ÉVALUATION

- constituer un comité d'évaluation comprenant des représentants du Département et des intercommunalités ;
- dresser annuellement un bilan d'étape ; actualiser, ou réorienter selon les besoins, les objectifs initiaux ;
- sensibiliser les Marnais à ce projet (foire, salons, manifestations diverses...).

Marne 2025 : UNE STRATÉGIE MULTIPLE

LA VOLONTÉ EST ASSURÉMENT
DE DISTINGUER LE TERRITOIRE
PAR LA RÉALISATION D'OBJECTIFS
CONCERNANT

**LE CADRE DE VIE,
LA CONSOLIDATION DES ATOUTS,
L'IDENTITÉ DU TERRITOIRE
ET LES GRANDS DOSSIERS,
L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE
DANS LE FUTUR**

Le cadre de vie

L'organisation du cadre de vie répond à une double préoccupation, celle relative à la couverture des besoins, d'une part, celle qui vise à s'adapter aux attentes de la population, d'autre part, étant entendu que progressivement les attentes peuvent devenir des besoins.*

les besoins

→ L'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

L'accueil de la petite enfance est primordial dans une société dans laquelle s'est généralisé le double emploi dans la cellule familiale, et où les disponibilités des réseaux de proximité, de voisinage ou de la famille (grands-parents en particulier) se réduisent fortement. Les attentes des parents peuvent être de nature diverse, assistante maternelle, micro-crèche, crèche collective. Il importe dans ces conditions de pouvoir disposer d'une offre étendue. Or, c'est précisément ce qui caractérise notre département : avec un taux d'équipement global de 107 % de places par rapport aux besoins exprimés (17,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans dans la Marne, contre 14,7 en France), nous ne sommes ici réellement confrontés qu'à une adaptation de la demande à l'offre immédiatement disponible. En effet, il se dégage depuis une quinzaine d'années une tendance lourde en faveur de l'accueil collectif qui emporte une double conséquence, la diminution de l'emploi familial (-10 % en 3 ans), et la revendication d'une plus grande souplesse d'amplitude pour les structures d'accueil.

OBJECTIF

Dans ce contexte, avec les partenaires concernés, caisse d'allocations familiales, villes, associations, entreprises, assistantes maternelles, il sera indispensable non plus de faire face quantitativement, mais de nous adapter qualitativement aux besoins, **afin d'offrir à tous les parents le choix de garde pour leurs enfants, à proximité de leur domicile et conforme à leur attente de garde individuelle ou collective** ; c'est l'une des missions du comité départemental du jeune enfant qui rendra compte annuellement des évolutions.

→ LA SCOLARITÉ

Les compétences des collectivités territoriales dans le domaine de la scolarité sont claires, et le constat que l'on dresse après trente ans de décentralisation est bien que toutes les ont exercées pleinement, et souvent même dans une approche complémentaire.

Ainsi, les éléments tangibles dans la Marne peuvent se décliner autour de deux lignes de fond : d'une part, l'organisation d'un dispositif d'enseignement primaire territorialement optimisé qui nous a placé pendant longtemps comme l'un des départements pionniers pour les regroupements pédagogiques, et d'autre part, l'engagement de programmes de rénovation et de reconstruction des lycées et des collèges, dès le transfert de cette compétence aux deux collectivités concernées, qui nous a permis là aussi d'avoir un temps d'avance sur bien d'autres territoires.

OBJECTIF

Pour l'avenir, il importe de poursuivre cette démarche qui a fait ses preuves. Cela suppose de **supprimer progressivement les regroupements pédagogiques dispersés qui subsistent** (21), d'examiner l'évolution de la fréquentation dans les regroupements pédagogiques concentrés (101), peut-être même en regrouper quelques-uns, d'adapter nos collèges à l'évolution de la population des territoires, à la **mixité sociale**, ainsi qu'aux **applications pédagogiques à partir du numérique**, et de poursuivre la recherche d'**excellence** dans quelques lycées, afin de préparer les élèves pour l'enseignement supérieur.

Une stratégie pourra être déterminée en ce sens avec les différents partenaires que sont l'État, les collectivités, et la communauté éducative.

*Pour la clarification de la démarche prospective « Marne 2025 », on s'attachera donc à regrouper autour de cette segmentation les différents moyens qui participent de l'appréciation de la qualité de vie, et mieux encore, du degré de bien vivre dans le territoire. L'accueil de la petite enfance, la scolarité, le logement, l'intégration des personnes handicapées et l'adaptation de la cité au vieillissement, la santé seront ainsi classés dans l'analyse des besoins, tandis que la culture, les sports, les loisirs et la mobilité seront répertoriés dans l'évaluation des attentes.

→ LE LOGEMENT

Nul ne peut nier l'importance que revêt le logement dans la vie quotidienne. Abordée sur les aspects quantitatifs et sur les aspects qualitatifs, cette question soulève à elle seule d'autres interrogations dont les réponses ne sont pas toujours aisées à formuler. Qu'en est-il dans la Marne ?

Des observations qui se dégagent à la fois des propos de familles qui viennent s'installer ici, et de ceux échangés avec nos travailleurs sociaux par les personnes en difficulté, il semblerait que, si globalement nous disposons d'une offre de logements qui satisfasse la demande – ce qui en soit nous singularise tout de même des départements de la couronne parisienne – en revanche, des spécificités méritent d'être signalées. Il en va notamment de la vétusté du parc locatif privé, de l'insuffisance du parc locatif en milieu rural, du besoin d'adaptation de résidences au vieillissement de la population, véritable alternative possible aux EHPAD, voire peut-être aussi, bien que cela reste à vérifier, de la disponibilité des foyers de jeunes travailleurs.

OBJECTIF

Adapter le parc locatif, c'est mieux satisfaire la population installée, c'est aussi faciliter l'accueil d'une population nouvelle.

Il est donc essentiel que des efforts soient poursuivis dans ce domaine autour de toutes les instances qui l'organisent, comité départemental de l'Habitat et agence d'urbanisme notamment, mais aussi le COMAL-SOLIHA 51 et la CAF.

→ LA SANTÉ

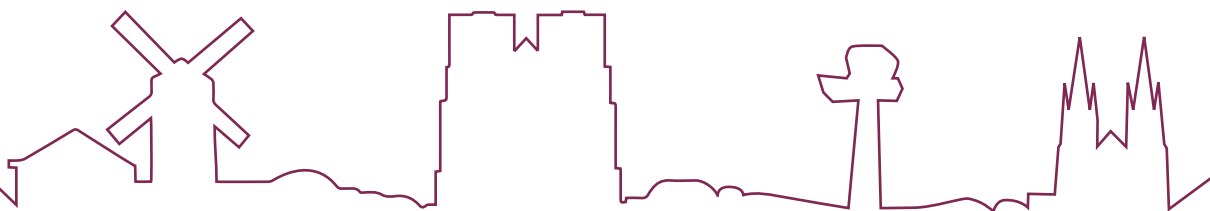
Un autre élément d'intérêt de nos concitoyens pour le territoire concerne la présence des équipements de santé. Or, si nous connaissons la difficulté à maintenir les professionnels de santé sur la plupart des zones rurales, bien sûr, mais aussi urbaines, nous savons combien il est primordial de pouvoir disposer d'établissements de soins de proximité. La Marne se caractérise aujourd'hui par la présence d'un CHU, et d'un réseau de cliniques parfaitement reconnu, qui figure en tout cas parmi l'un des plus performants des équipements en province.

OBJECTIF

La présence du CHU à Reims nécessite aujourd'hui la reconstruction de l'UFR Santé de l'URCA.

Ce projet est inscrit dans la dynamique du grand campus en cours d'élaboration. Le département de la Marne a fait connaître son soutien à cet investissement par la réalisation en maîtrise d'ouvrage départementale et par un co-financement substantiel. Il convient rapidement de fixer les participations financières des autres acteurs pour en assurer le financement global.

En outre, afin de garantir une couverture minimale – de premier soin – de l'ensemble de notre territoire, il sera utile d'élaborer avec l'ARS et les communes – ou les intercommunalités – **un schéma d'installation de maisons pluridisciplinaires de santé**, et à encourager les professionnels à venir s'installer dans la Marne. Un vrai travail partenarial est à cet égard nécessaire.



→ HANDICAP ET PERSONNES ÂGÉES

L'intégration des personnes handicapées et l'adaptation de la cité au vieillissement de la population supposent une véritable concertation entre les villes, les associations, l'État, les organismes de Sécurité Sociale et le Département. Il s'agit là d'une compétence coordonnée par la collectivité départementale qui s'organise autour d'une réflexion et d'une programmation pluriannuelle : ce sont les schémas départementaux d'action en faveur des personnes handicapées et des personnes âgées. Avec des taux d'équipement supérieurs à la moyenne nationale, la Marne doit aujourd'hui s'engager sur une diversification de ses modes d'accueil des personnes âgées : plus d'accueil temporaire, plus d'accueil de jour, une ouverture de l'accueil de nuit, un développement de l'aide à domicile, ainsi que des technologies de domotique ou de téléassistance, et toutes les possibilités de soutien aux aidants doivent permettre de requalifier l'offre en direction d'un public qui ne cessera de croître.

OBJECTIF

Plus que jamais **il nous faudra être imaginatif**. Il convient à cet égard de nous adapter positivement aux enjeux du vieillissement et de la dépendance : si les deux décennies passées furent celles de la réponse quantitative, la décennie qui vient doit être celle de l'innovation. L'adhésion du département au gérontopôle de l'Est, les projets en cours de gestion des listes d'attente en établissements (projet « Trajectoire » porté par l'ARS) et le cluster « nouveaux lieux de vie pour les seniors » inscrit au CRSD de Châlons participent de cette innovation. D'autres actions devront être engagées. Mais plus globalement encore, c'est considérer que toute création ou extension de services et établissements dans la Marne améliore la réponse aux besoins de notre population, et permet peut-être aussi d'apporter un service à des territoires voisins plus en difficulté, c'est en tout cas participer à la création d'emplois solvabilisée, et non délocalisable.

Les attentes

→ LA CULTURE

Il est désormais acquis que pour tous il existe une vie en dehors de l'activité professionnelle qui suppose pour les collectivités d'organiser ou de soutenir une offre culturelle diversifiée. Qu'en est-il également dans la Marne ?

Incontestablement, nous pouvons constater qu'une offre éclectique et riche est proposée à nos concitoyens : tous les publics peuvent trouver réponse à leur attente, des plus jeunes aux plus âgés. La présence d'un opéra, de deux scènes nationales à Châlons et à Reims, d'un centre dramatique national à Reims, d'une scène de spectacles à Épernay et de scènes de musiques actuelles assurent une programmation culturelle diversifiée et de qualité, souvent parfaitement diffusée dans les quartiers périphériques et dans les communes rurales. Les lieux de formation se sont également développés et sont de nature à encourager les pratiques artistiques locales, en particulier dans le milieu rural.

OBJECTIF

Prioritairement, c'est en revanche la communication qui semble faire défaut. Nous disposons d'avantages comparatifs, mais nous ne les mettons pas suffisamment en valeur. La Marne s'enrichirait de mieux faire connaître ses musées (collection Corot à Reims par exemple), ses richesses patrimoniales (musée Saint-Rémi), ses manifestations d'exception (Habits de lumière à Épernay), ses centres de formation uniques (CNAC à Châlons), en lui permettant de sortir de la gangue qui lui colle à la peau de département d'agriculture et de viticulture. D'une manière générale, d'ailleurs, on observera à cet égard combien l'un des traits sociologiques forts de notre territoire est la modestie, qui pénalise assez souvent quelques bonnes actions d'une communication nécessaire !

Plus de communication, plus de passerelles entre les offres culturelles (un « pass-culture » marnais) permettrait sans doute d'améliorer la situation telle qu'elle apparaît aujourd'hui.

→ LES LOISIRS ET LE SPORT

Les loisirs et le sport, quel que soit l'ordre dans lequel on place ces deux leviers, complètent les éléments d'attrait d'un territoire. Territoire de chasse et de pêche, la Marne est aussi un territoire de randonnée, de sports nature, et de sports, en général, comme en témoignent les résultats de nos sportifs dans de nombreuses disciplines. Globalement, avec un taux d'équipement bien supérieur à la moyenne nationale (58 équipements pour 10 000 habitants contre 41 au plan national) la Marne est plutôt bien placée de ce point de vue. Il sera judicieux d'examiner précisément la situation selon les disciplines et les territoires.

Ainsi, par exemple, il est constaté que nous sommes placés au 75^{ème} rang des départements français pour ce qui concerne les bassins nautiques ; nous savons néanmoins que la ville de Reims s'est positionnée pour accueillir les disciplines olympiques de natation en 2024 avec la réalisation d'un équipement sportif et ludique qui permettrait d'organiser des compétitions internationales, ou encore des disciplines de sports indoor au sein d'une grande salle multifonction qui constitue l'autre volet de cet équipement d'envergure en cœur de ville.

En outre, pour les adeptes de la randonnée pédestre, il nous est souvent fait observer le fait que le balisage n'est plus toujours fiable ou, en tout cas, pas toujours correctement entretenu.

OBJECTIF

Encourager la pratique sportive par le biais des politiques publiques en faveur de la jeunesse, soutenir la création d'équipements spécifiques avec l'aide du Comité National Olympique et Sportif, faciliter la découverte d'activités « douces » (marche/vélo) dans des environnements protégés (véloroutes et voies vertes en cours de réalisation), augmenter les capacités d'accueil des adeptes de la chasse et de la pêche, peuvent constituer des facteurs d'agrément mais aussi d'attrait pour un public non résidentiel de la Marne. L'élaboration d'**un schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs** permettrait sans doute d'optimiser l'organisation et l'utilisation des moyens.

→ LA MOBILITÉ

Au carrefour des trois régions Île-de-France – Nord-Picardie – Grand Est, la Marne souffre clairement de liaisons insuffisantes avec les autres grands pôles régionaux : si les liaisons routières et autoroutières relient les grandes villes, en revanche le réseau ferré est défaillant pour assurer correctement les connexions. Réduit entre la Marne et Paris, lacunaire entre la Marne et Strasbourg, quasi-inexistant entre la Marne et Nancy, on mesure les difficultés qui naîtront de cette situation pour entretenir les relations professionnelles entre ces différents territoires.

À l'intérieur du département, c'est aussi l'intensification des trafics entre Reims, Châlons et Épernay qui doit nous interpellier. Souvent soulevé, jamais résolu, ce sujet doit de nouveau être abordé en profondeur : dans une stratégie de développement durable, comment concevoir en effet que tant de véhicules circulent tous les jours aux mêmes heures sur ce triangle, alors que d'autres solutions pourraient être imaginées ?

OBJECTIF

Relancer la concertation pour une meilleure desserte ferroviaire de Paris et de Strasbourg, **envisager un service mieux adapté aux besoins de la population entre les trois principales villes de la Marne** pourraient être des éléments fédérateurs du territoire dans l'intérêt de l'ensemble de sa population.

La consolidation des atouts

Si l'amélioration du cadre de vie répond d'abord et avant tout aux habitants installés, le développement du tourisme et de la formation peuvent être des vecteurs d'attractivité pour des publics extérieurs.

→ LE TOURISME

En matière de tourisme, les potentialités sont grandes : les espaces nature (lac du Der – Parc naturel régional de la Montagne de Reims - Argonne - Brie champenoise), le patrimoine architectural (Reims - Châlons - architecture à pans de bois), les paysages du vignoble (montagne de Reims, vallée de la Marne, côte des blancs), les sites mémoriels (Campagne de France, Grande Guerre, Reddition de la seconde guerre mondiale, réconciliation franco-allemande) sont autant de pôles de segmentation de publics susceptibles de trouver des thèmes répondant à leurs intérêts touristiques et culturels.

Le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO des « coteaux, maisons et caves de Champagne », l'inscription des principales villes de la campagne de France de 1814 sur l'itinéraire culturel européen du Conseil de l'Europe « destination Napoléon », la labellisation de plusieurs « villes d'art et d'Histoire », la reconnaissance du concept global d'œnotourisme « destination Champagne », la valorisation des sites du Der (casino, projets d'hôtellerie), d'Argonne (projet d'animation ludique), la présence de terrains de golf, de véloroutes et voies vertes, de haltes nautiques appréciées le long des différents canaux, de tables gastronomiques réputées bien réparties sur le territoire, sont des atouts non négligeables pour un développement d'une forme de tourisme qui allie à la fois culture et détente.

En quelques années la durée moyenne de séjour dans la Marne est passée de 1,3 à 1,46 jours. Cette progression est significative, et doit pouvoir se poursuivre à condition de toujours mieux coordonner les acteurs (c'est le rôle de l'Agence de Développement Touristique) et d'intensifier les campagnes de communication (c'est le rôle de chacun des acteurs).

OBJECTIF

Plus de vingt millions de personnes vivent à moins de deux heures de la Marne, c'est prioritairement cette population qu'il convient d'intéresser à nos produits. Au-delà, ce sont aussi les publics du Benelux qui, connaissant déjà notre territoire, y viennent et reviennent à condition que l'on **structure mieux encore cette offre, en organisant des circuits « clés en mains », en proposant des spécificités pour les parents et leurs jeunes enfants, en actualisant les signalétiques, en intensifiant la communication, en groupant les billets de visite des sites** peut-être même sur une période indéfinie.

Cette promotion serait vraisemblablement de nature à soutenir l'engagement des partenaires privés dans la création de nouveaux hébergements, tant dans l'hôtellerie traditionnelle (qui souffre aujourd'hui d'un réel déficit pour l'accueil de groupes autocaristes), que de chambres d'hôtes et gîtes ruraux, à créer aussi de nouveaux produits touristiques, à mieux organiser les réseaux, véritables enjeux de développement, par l'utilisation des nouvelles technologies, notamment. Bras armé du Conseil départemental pour le développement touristique, l'ADT doit demeurer le coordonnateur identifié par tous les nombreux acteurs du tourisme local, y compris sur des sujets touchant au tourisme de groupes de personnes handicapées, toujours à la recherche de sites adaptés, ou à la formation dans les métiers du tourisme (hôtellerie – restauration – accueil – langues étrangères...).

→ LA FORMATION

En matière de formation précisément, il est là aussi incontestable que de véritables efforts ont été soutenus depuis de nombreuses années : si plus de 32 000 étudiants sont aujourd'hui présents dans les différents établissements installés dans la Marne, cela provient bien de cette constante détermination des décideurs à renforcer le tissu pour élargir les domaines de la formation. Ainsi pouvons-nous souligner la qualité de nombre de ces écoles : parmi les plus prestigieuses on notera Arts et Métiers ParisTech et le Centre National des Arts du Cirque à Châlons, Neoma, Sciences Po, AgroParisTech, Centrale-Supélec, le Conservatoire National des Arts et Métiers à Reims, mais aussi les écoles de formation aux métiers de l'Éducation, les écoles de formation aux carrières sanitaires et sociales, une maison des Compagnons du devoir, les nombreux IUT et l'IRTS qui, tous ensemble, renforcent l'offre que propose l'Université de Reims Champagne-Ardenne.

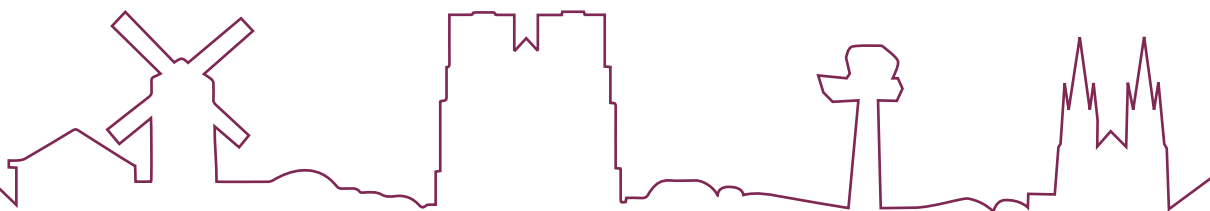
À noter à cet égard que l'ouverture de la Champagne-Ardenne dans la grande région va vraisemblablement accroître la concurrence des universités entre elles, et de nouveaux facteurs d'attrait se feront jour pour les jeunes de notre territoire déjà confrontés aux choix offerts par les places universitaires de Paris, Lille, et Nancy.

OBJECTIF

Des programmes de soutien aux grandes écoles sont engagés tant par des conventions particulières que dans le cadre du CRSD de Châlons. Il convient donc de les poursuivre pour consolider la présence de ces établissements dans la Marne et accroître durablement l'offre de formations.

En outre, le contrat de plan État-Région, 2014-2020, a inscrit le regroupement du **grand campus de l'Université de Reims Champagne-Ardenne**. Après trop d'années de discussion sur ce dossier, **il est impératif d'engager sans plus tarder cette opération essentielle pour l'avenir de la formation universitaire sur notre territoire**.

Mais, ces actions supposent aussi que, concomitamment, les collectivités s'interrogent sur les moyens qu'elles mettent en œuvre pour accueillir les jeunes étudiants, tant en ce qui concerne le logement que pour les animations, si l'on considère que les choix de villes universitaires reposent autant sur l'environnement que sur la formation proprement dite. Enfin, de la même manière que la croissance de la communauté étudiante a été accélérée entre 2000 et 2015 (de 27 000 à 32 000 étudiants), il ne serait pas déraisonnable d'**afficher un nouveau cap pour 2025**, autour de 35 000 étudiants (Campus rémois et châlonnais confondus).



L'identité du territoire et les grands dossiers

Améliorer le cadre de vie et développer durablement les moyens d'attractivité de notre territoire doivent être les leviers d'action soutenus par tous les acteurs pour assurer la croissance de la population, de l'activité, et donc de la richesse de la Marne. Il importe cependant qu'une identité se dégage de cette volonté commune à porter les grands dossiers qui font sens dans la Marne. Quels sont-ils ?

→ Le classement au patrimoine mondial de l'**UNESCO** des « coteaux, maisons et caves de Champagne », le **pôle de compétitivité** des agro-ressources, par-delà le site de Pomacle-Bazancourt, les synergies à créer entre l'**université et les grandes écoles** installées dans la Marne, l'**aéroport Paris-Vatry** qui sera bien un équipement d'avenir dans le giron des aéroports de Paris, la performance de plusieurs **entreprises d'excellence**, véritables « pépites » marnaises à l'échelle nationale, européenne, ou mondiale (Axon, Essilor, Le Bronze industriel, ALBEA...) sont autant d'atouts qui distinguent notre territoire : or, isolés, ils peuvent paraître marginaux, voire insignifiants, réunis ils deviennent partie d'une chaîne qui se complète et se nourrit de besoins communs :

- ceux de la formation, s'appuyant sur la recherche,
- ceux de la proximité des centres de décision, s'appuyant sur la mobilité,
- ceux de l'aspiration à un environnement choisi, s'appuyant sur le soin apporté au cadre de vie.

OBJECTIF

À l'issue des rencontres avec les partenaires institutionnels, il serait souhaitable de pouvoir **afficher une labellisation commune** de nos actions fédératrices : « Marne 2025 », **un seul slogan** pour le territoire afin de distinguer celui-ci au sein de la grande région, comme d'autres territoires ont su le faire avec succès (Vendée, Alsace, ou Grand Lyon).

Dans la dynamique des solidarités des territoires confiés au Département, **envisager une sphère de concertation** au plan départemental entre les acteurs économiques (entreprises, chambres consulaires) et les collectivités territoriales, à l'instar du comité informel de développement économique réuni par le Département depuis 2004, tendrait à ne pas perdre les bénéfices de ces lieux de rencontre, d'échange et d'élaboration de projets (pôle de compétitivité, programmes de recherche, ou accueil de grandes écoles notamment).

Enfin, comment ne pas en appeler en cette circonstance à la **création d'une structure partenariale de gouvernance de la plateforme Paris-Vatry** : il s'agit bien, chacun l'a compris, d'un sujet difficile pour tous, mais que personne ne peut au fond réellement éluder, car il concerne bien tout notre territoire.

L'engagement du territoire dans le futur

Ce territoire, justement, en pleine recomposition du fait notamment du renforcement de l'intercommunalité, mérite d'être considéré aussi en regard de la place qu'il occupe dans l'espace du quart nord-est de la France : à la fois à une heure de Paris, mais à plus de trois heures de la capitale régionale, ce territoire comptera d'autant plus pour les territoires voisins qu'il saura s'organiser.

→ C'est pourquoi, toutes les initiatives qui permettront de rapprocher les dynamiques des trois villes, Reims, Châlons et Épernay, seront assurément bénéfiques pour créer un pôle fort indispensable, si l'on veut constituer une tête de pont utile pour notre avenir.

Cette démarche plaide naturellement pour l'affirmation commune du point évoqué précédemment – le soutien aux grands projets identificateurs du « territoire Marne » - mais aussi pour l'aboutissement d'opérations porteuses de cohésion, telles que l'amélioration de la mobilité, ou le développement des applications numériques dans tous les domaines.

Pour autant, il sera tout aussi indispensable de veiller à ne pas creuser le fossé entre **le développement urbain (de type métropolitain ?)** et les zones rurales du département.

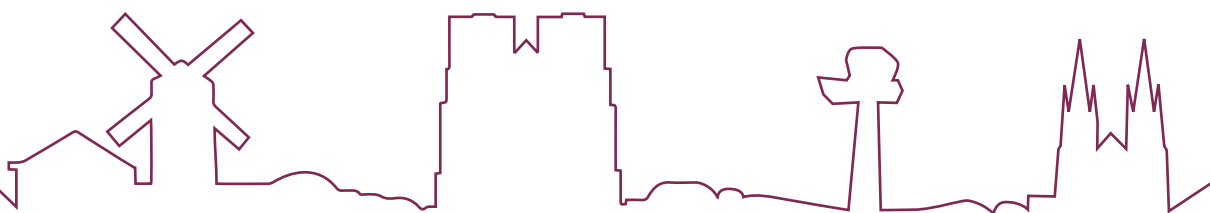
Particulièrement, le développement des **circuits courts** devrait permettre d'établir des liens solides et durables entre les deux territoires, utiles à la fois pour l'économie, le tourisme, et la cohésion sociale.

Le schéma départemental d'**aménagement numérique** répond à la problématique de l'extension du réseau, de la montée en puissance et de l'accès au très haut débit pour tous. Il faudra cependant dégager des financements conséquents, et en tout cas plusieurs années pour couvrir le territoire.

Mais ce sont aussi les usages qu'il faudra adapter dans toutes les formes de vie de nos concitoyens quels que soient leurs lieux de résidence : de la télémédecine au télétravail, de la surveillance des personnes à domicile à la « route intelligente », ce sont bien tous ces sujets dont il convient de s'emparer pour construire ensemble un modèle d'organisation qui nous tourne résolument vers le futur. Il est temps au stade de cette réflexion de s'enrichir des expériences des autres territoires, aussi bien français, qu'étrangers.

OBJECTIF

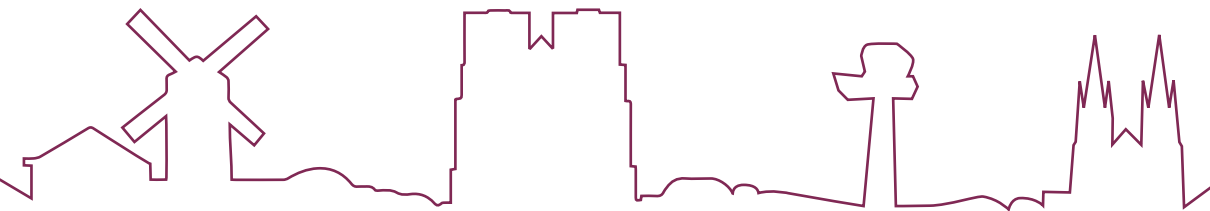
Autour des instances de concertation et d'orientation que sont notamment la commission départementale de coopération intercommunale ou le syndicat intercommunal d'énergie de la Marne en lien avec les instances régionales, il devient indispensable de poser le problème dans une perspective de moyen et de long termes, car de l'organisation qui naîtra demain dépendra pour plusieurs décennies la place que nous occuperons au sein de cet espace entre Paris, Lille, et Strasbourg.



↘ D'une manière générale, **on s'attachera en particulier à veiller à ce que l'ensemble des stratégies développées dans le programme «Marne 2025» soit adapté à chaque niveau de territoire selon les bassins de vie et les cantons.**

«Marne 2025» ne réussira pleinement que si la démarche est adaptée aux territoires, animée par les élus de ces territoires, et partagée par les habitants de ces territoires.

Par ailleurs, on pourra s'interroger sur la pertinence qu'il y aurait à associer les citoyens sur quelques thématiques en sorte que la population se sente concernée par la démarche, voire même se l'approprie : l'utilisation du site internet de la collectivité peut faciliter une consultation, le magazine «la Marne - le Mag» constituant l'un des vecteurs de communication.



Documents annexés à la réflexion *Marne*2025

- 1 La Marne dans la Région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine
- 2 Les équipements d'accueil de la population marnaise
- 3 Les écoles primaires, les collèges, les lycées
- 4 Les équipements sportifs et culturels
- 5 Les déplacements d'intérêt infra-départemental
- 6 L'enseignement supérieur
- 7 Les réseaux numériques
- 8 L'hébergement de tourisme
- 9 Les compétences des collectivités territoriales selon la loi NOTRe du 7 août 2015

1 LA MARNE DANS LA RÉGION ALSACE - CHAMPAGNE-ARDENNE - LORRAINE

I. Présentation du territoire marnais

- 618 communes sur une superficie de 8162 km² ;
- une population de 568 750 habitants (progression de 0,38 % par an) ;
- dont 360 000 habitants concentrés dans les 4 agglomérations, Reims (221 255), Chalons-en-Champagne (72 940), Épernay (38 950), Vitry-le-François (25 510), soit 65% de la population totale ;
- et 35 % répartis sur un territoire rural comprenant 510 communes.
- La Marne est située à :
 - environ 1h30 de Paris et de Metz, 2h de Nancy, 3h30 de Strasbourg, par la route,
 - 35 min de Marne la Vallée, 40 min de Roissy, 45 min de la gare de l'Est, et 2h de Strasbourg, par le TGV.

Principales caractéristiques :

- une densité moyenne de 70 habitants au km², avec de fortes disparités, Reims : 3 900 habitants au km², et un territoire rural où la densité de population peut descendre à 7 habitants au km² comprenant 350 communes de moins de 300 habitants ;
- une population de jeunes de moins de 25 ans importante : 31,3 %, contre 30,4 % au niveau national.

II. Géographie

Le département de la Marne comprend :

- la grande plaine champenoise, propice à une agriculture de grandes cultures,
- le vignoble (211 communes) avec le Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims (68 communes),
- la vallée de la Marne,
- la Brie champenoise,
- l'Argonne,
- la zone bocagère du Perthois avec le lac du Der (plus grand lac artificiel d'Europe : 4 800 ha).

Il est arrosé par :

- la Marne qui le traverse de part et d'autre (169 km);
- l'Aisne qui irrigue le Nord-Est (56 km)
- la Seine (20 km) et l'Aube (17 km) qui bordent les limites sud.

III. Réseaux de communication

1. un département doté de voies de communication performantes

- un réseau ferroviaire avec les lignes de la vallée de la Marne et la LGV Est-européenne,
- un réseau autoroutier avec l'A4 est/ouest (Strasbourg-Paris) et l'A26 nord/sud (Calais-Dijon),
- un réseau routier national et départemental sur lequel beaucoup d'investissements ont été faits et où des travaux importants restent à achever (doublement de la RN4 et de la RD944 Châlons - Vitry-le-François).

2. un département doté d'un réseau de fret (pondéreux) fragilisé

- des voies navigables de gabarit Freyssinet obsolètes,
- un réseau ferroviaire capillaire fret dégradé.

3. la plateforme aéroportuaire de Paris-Vatry
Propriété du Département de la Marne, l'aéroport « Paris-Vatry » est soutenu par la Région et la Communauté d'Agglomération de Châlons. Disposant de l'allonge susceptible d'accueillir les plus gros porteurs (A380, Antonov 225), il est dédié principalement au fret, mais développe également une activité de transport de passagers. La plateforme multimodale (trimodale air-route-rail) dispose de 422 ha (ZAC 1 et 2) pour accueillir les activités au sol (logistique, industrie) et disposera de 340 ha supplémentaires avec un projet de ZAC 3.

4. l'aménagement numérique

Les agglomérations de Reims, Châlons-en-Champagne et Épernay font l'objet d'un déploiement du réseau numérique par les opérateurs privés. Le reste du territoire, eu égard à la faible densité de population, devra faire l'objet d'un Réseau d'Initiative Publique (RIP).

La stratégie retenue par le Conseil départemental dans son schéma directeur d'aménagement numérique (SDTAN) vise à assurer le déploiement de la fibre numérique sur l'ensemble du département par paliers techniques. Un projet estimé à 100 M€ est présenté aujourd'hui au CPER 2015-2020 : le recours à des ressources financières de toutes origines (FEDER, FSN, Région, Département) est en effet nécessaire pour laisser aux collectivités locales (communes, intercommunalités) une charge financière acceptable.

IV. Économie

L'économie de la Marne s'appuie sur les 2 piliers de l'agriculture :

- la viticulture : le vignoble de champagne qui constitue une force constante et en croissance, avec 300 millions de bouteilles de champagne commercialisées chaque année pour un chiffre d'affaires de 4,4 milliards d'€ (dont 2,3 milliards d'€ à l'export).

À noter que les « coteaux, maisons et caves de champagne » sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juillet 2015.

- une agriculture de grandes cultures (céréales, betteraves, luzerne, pavot, pommes de terre...). Le Département est le 1^{er} producteur de céréales et de luzerne déshydratée, avec respectivement 2,3 millions de tonnes et 425 000 tonnes récoltées, et le 2^{ème} département producteur de colza, de betteraves industrielles, de pavot médicinal, de pommes de terre de féculés et de pois protéagineux.

> *Principales caractéristiques :*

- l'agriculture marnaise est forte de ses hommes, de leurs initiatives visant à conforter localement une industrie agroalimentaire puissante (présence de grandes coopératives, de grands noms de l'agro-industrie (Malteurop, Mac Cain, Tereos, Cristal Union...), mais, très dépendante de la PAC et des cours mondiaux, l'agriculture est frappée par la baisse des cours mondiaux, et la diminution des revenus. D'où la volonté de la profession agricole de développer des usages non alimentaires des agro-ressources (voir pôle de compétitivité).

- l'industrie est diversifiée : la Marne accueille, dans beaucoup de domaines industriels, des unités de fabrication (Forbo-Sarlino, Axon Cables, Albéa) et de distribution (SCAPEST) de grands groupes nationaux internationaux ainsi que des PME, des opérateurs logistiques qui alimentent l'Europe du Nord, la France et le ¼ nord-est de la France... Cependant, il y a lieu d'observer, eu égard à la nature de ces industries, une dépendance très forte à des stratégies d'entreprises situées à l'extérieur de la Champagne (peu de sièges sociaux sont localisés dans la Marne).

V. Développement durable

Le développement durable sera une préoccupation de plus en plus prégnante dans la mise en œuvre des politiques publiques. L'Alsace a, de longue date, été un territoire expérimental en la matière. Elle pourra faire bénéficier de son expérience à l'ensemble des territoires de la nouvelle région (exemple : préservation des milieux, lutte contre les inondations...)

De son côté, la Marne a développé une expertise dans :

- la préservation du patrimoine naturel (Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : 68 communes et 53 300 ha, étude en cours pour la création d'un parc sur l'Argonne),
- la préservation des milieux lacustres (Lac du Der, étangs latéraux, marais de Saint Gond),
- l'entretien des cours d'eau et rivières (entente Marne, et entente Aisne-Oise),
- la création de voies vertes,
- l'organisation de la collecte et du traitement des déchets,
- l'élaboration d'un projet de ferme expérimentale, agronomique et technologique, en vue de préparer la mutation de l'agriculture marnaise et la bio-économie de demain.

À noter, par ailleurs, que la Champagne-Ardenne était la première région française en matière de production d'énergies éolienne avec, en 2014, 132 installations, pour une puissance de 1 308 MW.

VI. Enseignement supérieur et Recherche

Si, depuis le début de la décentralisation, les collectivités se sont largement investies pour donner de bonnes conditions d'accueil aux élèves et aux étudiants, des efforts conséquents restent à réaliser pour l'enseignement supérieur.

1. l'enseignement supérieur

- **L'Université de Reims – Champagne-Ardenne (URCA)** accueille aujourd'hui 29 000 étudiants et emploie quelque 2 400 salariés, dont 1 300 enseignants et enseignants-chercheurs, et 31 équipes de recherche. Son établissement principal est situé à Reims. Des établissements secondaires sont implantés à Châlons, Troyes, Charleville-Mézières et Chaumont. Les locaux de Reims sont particulièrement dégradés (construction des années 60) et sont inadaptés aux conditions d'enseignement actuelles, hormis les bâtiments qui ont été rénovés avec l'appui des collectivités (Région, Département ou Ville). La réhabilitation des locaux (projet « grand campus »), a été évaluée à près de 280 M€. Cette réalisation est un enjeu fondamental pour permettre aux étudiants de Champagne Ardenne et du sud de l'Aisne de trouver à proximité des conditions performantes de formation. La non réalisation ou réalisation tardive, conduirait à une fuite de la jeunesse vers les centres universitaires parisiens, et à une perte de substance pour le développement du territoire.

À noter que le Conseil départemental a décidé de soutenir la restructuration du pôle santé (sous sa maîtrise d'ouvrage) de manière à conforter le caractère universitaire du centre hospitalier universitaire.

- **Sciences Po** : Ville de Reims, Département et Région se sont associés à l'Institut d'Études Politiques de Paris pour la création d'un campus international à Reims qui accueillera 1800 étudiants à l'horizon 2017. La 1^{ère} promotion a été accueillie en septembre 2010.
- **Arts et Métiers ParisTech (ex- ENSAM)** est présente à Châlons et dispose d'un ensemble de formations d'ingénieurs (350 étudiants formés chaque année) et de recherche (laboratoires « Mechanics Surfaces and Materials Processing »).
- **L'école de commerce NEOMA**, regroupée en 2013 avec l'école de commerce de Rouen (8 000 étudiants sur 3 campus), son ambition est de se classer parmi les meilleures écoles européennes tout en étant reconnue comme le partenaire privilégié des entreprises.
- **L'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD)** de Reims est l'une des plus anciennes écoles des Beaux-Arts de France. Elle offre un enseignement relatif aux domaines de la création, du design culinaire et des produits alimentaires. Elle accueille 240 étudiants.

- **Le Centre National des Arts du Cirque (CNAC)**, installé à Châlons dans des locaux neufs, est un établissement de référence internationale et un lieu de recherche et d'innovation en matière de création artistique, de pédagogie, de réflexion sur le mouvement, le corps, la santé et la sécurité (170 étudiants).

- **Centrale Supelec et AgroParisTech** ont également installé des laboratoires dans la Marne.

2. la Recherche

- **L'URCA** développe la recherche dans différents domaines. De nombreux laboratoires travaillent en réseaux avec des universités internationales, voire organisent des recherches dédiées (la NASA,...).
- **Deux pôles de compétitivité** :
 - **Industries et Agro-Ressources (IAR)**, pôle de compétitivité mondial qui s'inscrit pleinement dans la culture industrielle de la Champagne et vise à trouver de nouveaux usages, notamment industriels, produits, molécules, process de transformation des agro-ressources, en particulier de plantes de grandes cultures. Sont mobilisés l'URCA, les laboratoires de l'école Centrale, AgroParisTech, l'INRA et des laboratoires de recherche privés associant les forces industrielles agricoles (TEREOS, Vivescia, Cristal Union,...) mais également de grands groupes nationaux et internationaux (TOTAL, Givaudan,...). Ce pôle de compétitivité s'étend à la Picardie.
 - **Matériaux** : pôle de compétitivité créé en 2009. Il fédère deux anciennes régions, la Champagne-Ardenne et la Lorraine. Ce pôle rassemble aujourd'hui plus de 140 membres industriels et académiques. Matériaux cible ses actions sur l'innovation des matériaux et des procédés : nanomatériaux, composites, allègement, performances, méthodes de fabrication,... Il vise en priorité les secteurs de l'énergie, de l'automobile, de l'aéronautique et du médical. Arts et Métiers ParisTech est l'un des acteurs de ce pôle.
- **Trois fondations** en soutien de la recherche agronomique, créées à l'initiative :
 - du Département : la fondation du site Paris-Reims,
 - des professionnels de l'agro-industrie : la fondation « Jacques de Bohan »,
 - et de l'URCA : une fondation pour la recherche (fondation universitaire).

→ La Marne dans la nouvelle Région

Les atouts

- l'espace ;
- le lien avec l'Île de France ;
- les avantages économiques comparatifs;
- l'aéroport Paris-Vatry.

Les fragilités

- Historiquement, la Marne disposait de nombreux sites militaires. Les multiples réformes des armées ont impacté ces sites. Le 30 juin 2015, l'État-Major de la 1^{ère} BM et 1^{er} RAMA ont quitté Châlons-en-Champagne entraînant le départ de plus de 2 000 personnes au total. Un CRSD a été signé en août 2015.
- La réforme territoriale et administrative peut fragiliser encore davantage la Ville de Châlons qui a un caractère administratif prononcé (ancien chef-lieu de Département et de Région).
- La diminution des centres de décisions des entreprises dans la Marne accentue la fragilité des établissements industriels présents. Bon nombre d'entre eux subissent des restructurations ou ont déjà fait l'objet de plusieurs plans de restructuration successifs. Certains ont été liquidés. Les villes de Vitry-le-François, essentiellement

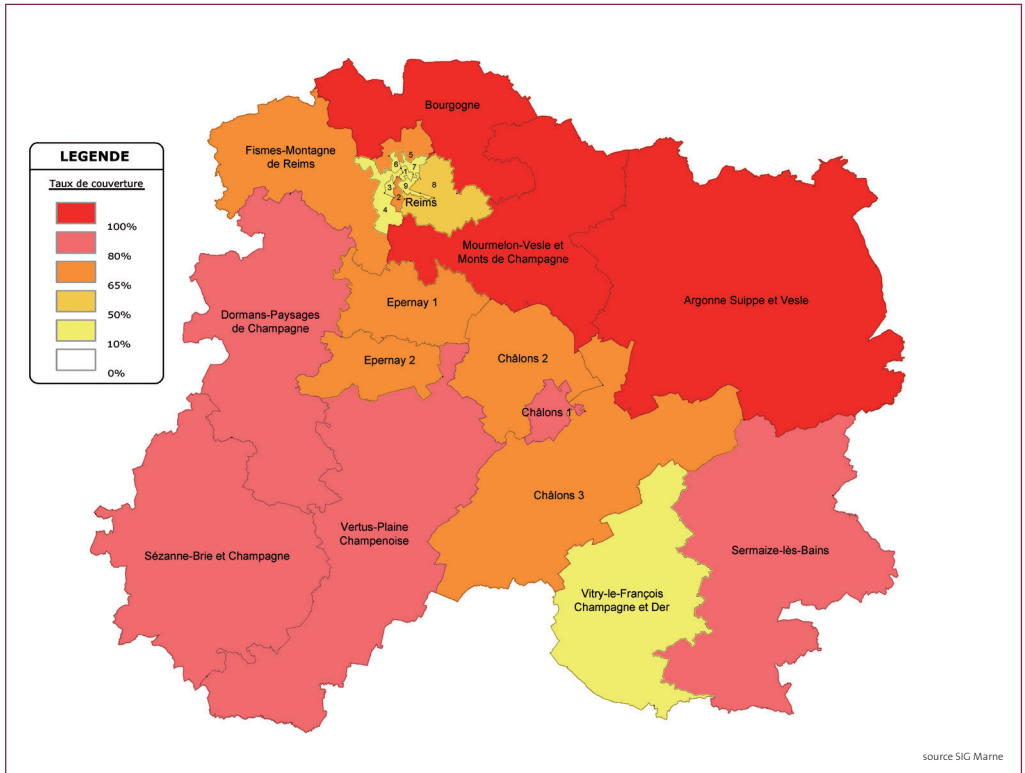
industrielle, et de Châlons-en-Champagne sont fortement touchées.

Les enjeux et grands projets pour la Marne au sein de la nouvelle Région

- les voies de communication à maintenir dans leur état de performance ;
- l'ouverture à l'est par la mise en service prévue en 2016 de la totalité de la ligne TGV Est-européen : Strasbourg, Thionville, Metz et Nancy seront à proximité de la Marne, qui sera à égale distance de Paris et de Strasbourg.
- le déploiement du numérique et son financement ;
- la poursuite des efforts portés sur l'enseignement supérieur et la recherche, et le soutien aux pôles de compétitivité ;
- le déploiement de la plateforme aéroportuaire de Paris-Vatry ;
- la redynamisation économique et sociale des territoires affectés par le départ des militaires et les restructurations administratives ;
- le développement durable ;
- la restructuration de l'Université et du CHU.

2 LES ÉQUIPEMENTS D'ACCUEIL À LA POPULATION MARNAISE

> Équipements petite enfance



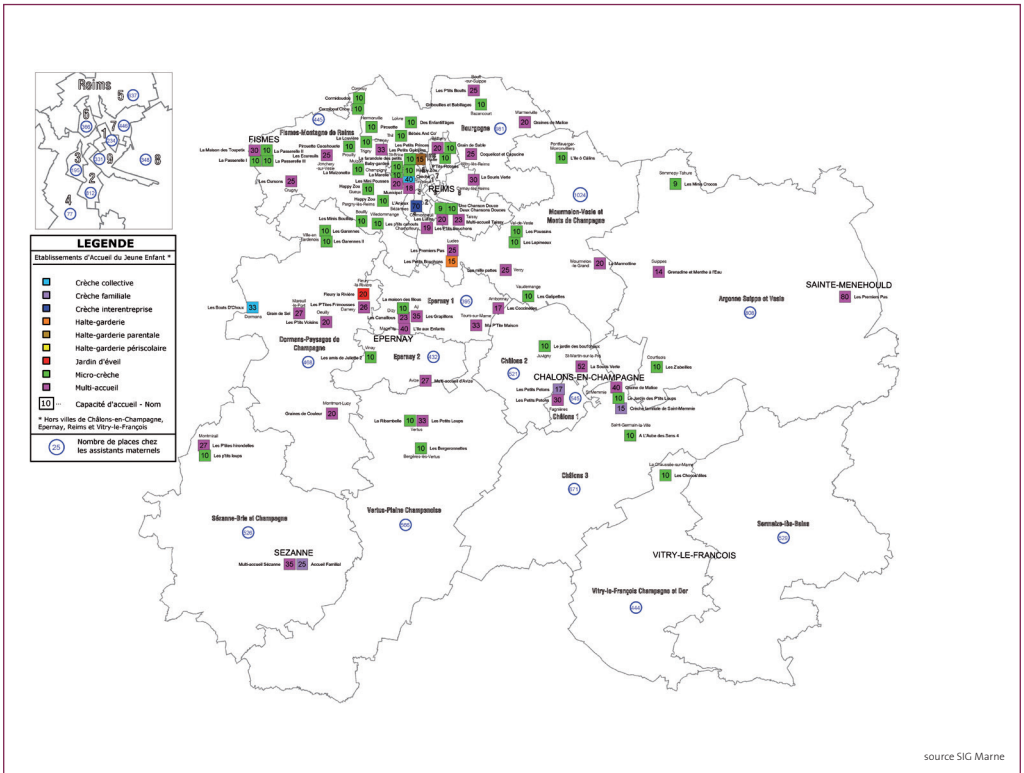
Taux de couverture individuel et collectif pour 100 enfants de moins de 3 ans au 1^{er} février 2015

- Accueil collectif des enfants de moins de 3 ans

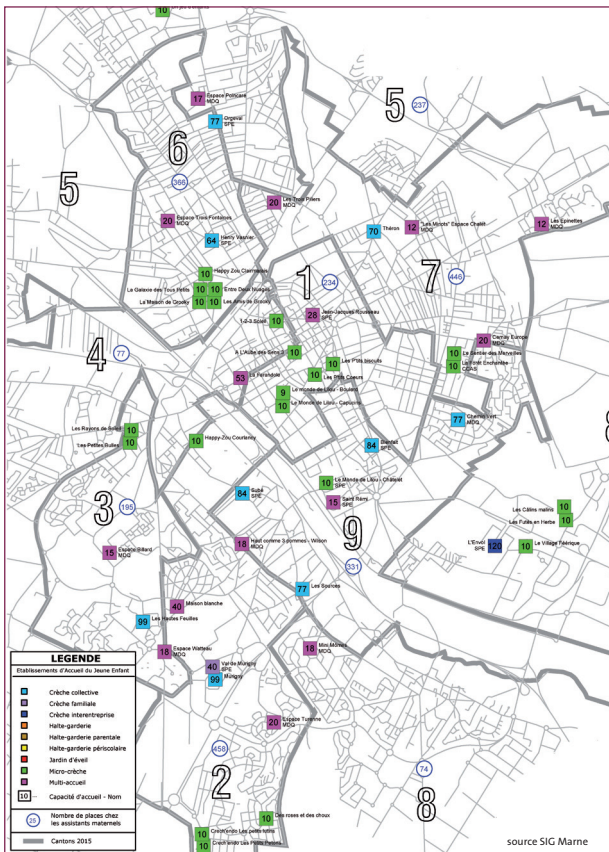
| | Taux d'équipement (pour 100 enfants) |
|-----------------------|--------------------------------------|
| Marne | 17,8 places |
| France métropolitaine | 14,7 places |

- Taux de couverture des besoins d'accueil : 107 % (étude en cours de finalisation : schéma de l'enfance CAF/département)

→ L'offre d'accueil marnaise est en mesure de couvrir la totalité des besoins d'accueil des jeunes enfants



L'offre d'accueil dans la Marne en 2015



L'offre d'accueil à Reims en 2015

> Équipements personnes âgées

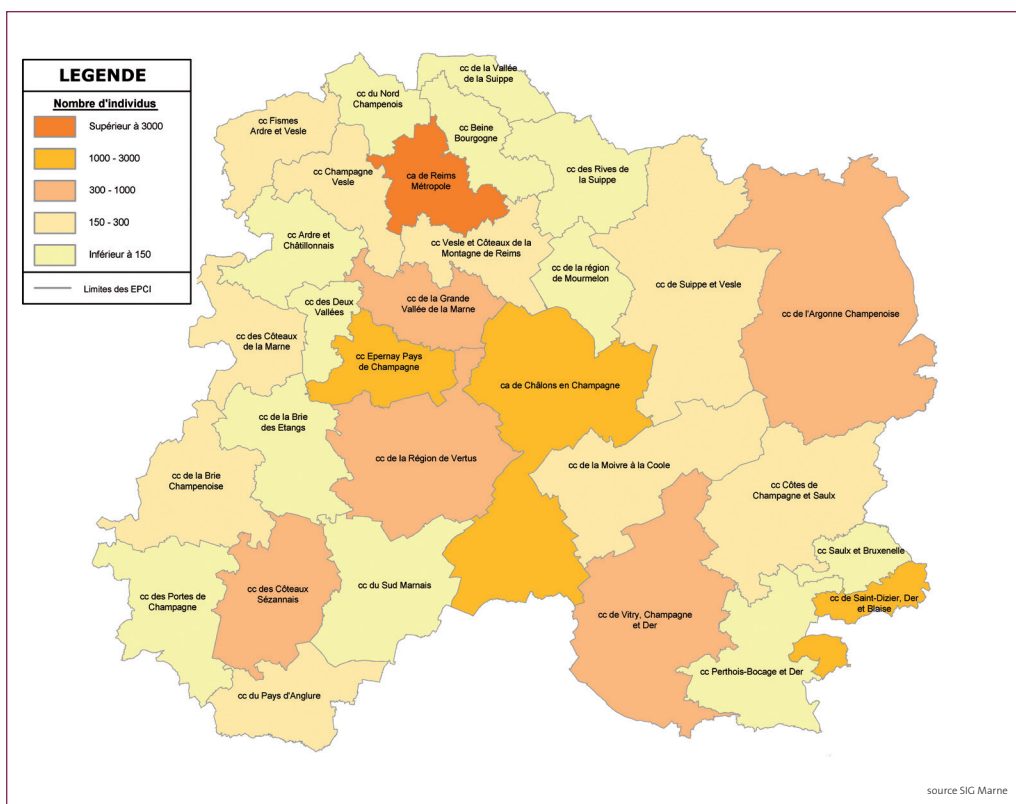
- Les tendances de vieillissement

| année | Nombre de personnes âgées de plus de 75 ans et plus | variation |
|-------|---|-----------|
| 2014 | 49 000 | +13,2 % |
| 2006 | 43 279 | - |

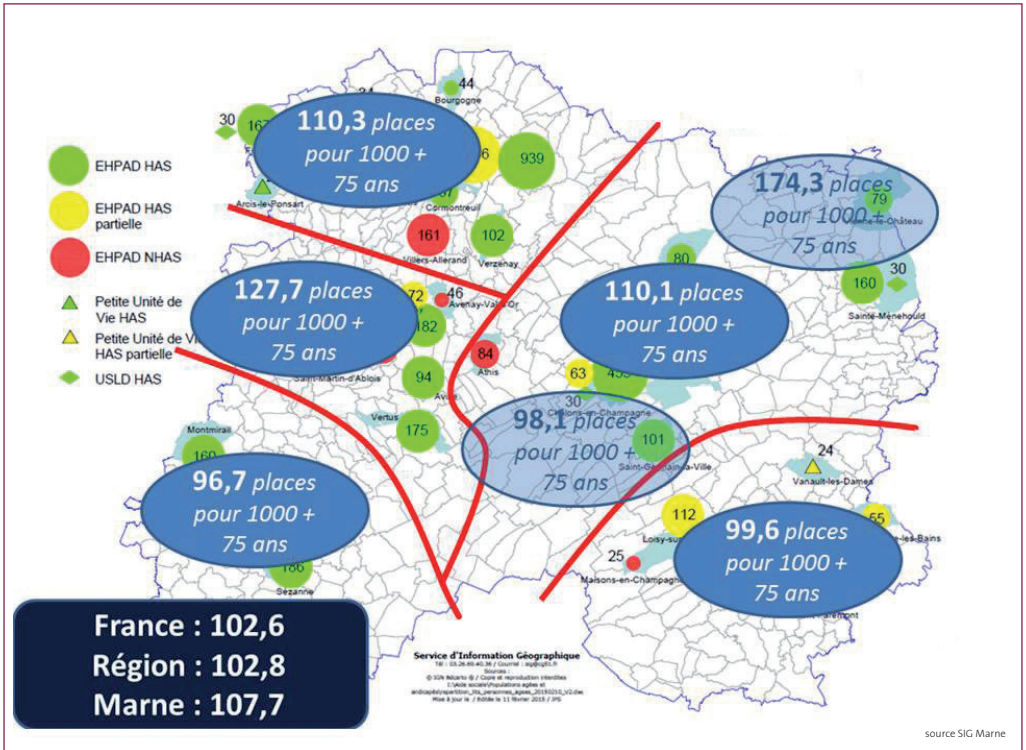
Les 75 ans et plus représentaient 7,6 % de la population en 2006, et 8,6 % en 2014 .
Ils représenteront 12,7 % de la population en 2036.

Espérance de vie d'une personne de 65 ans en 2014 :

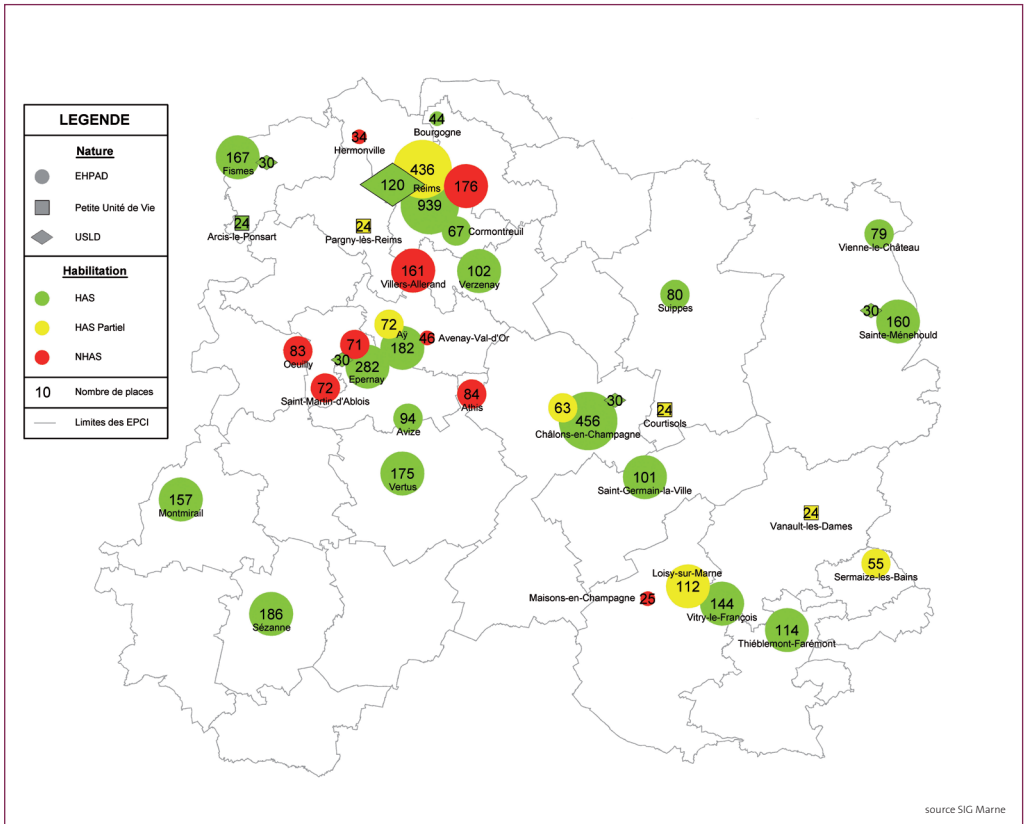
- pour un homme : 18 ans
- pour une femme : 22,2 ans



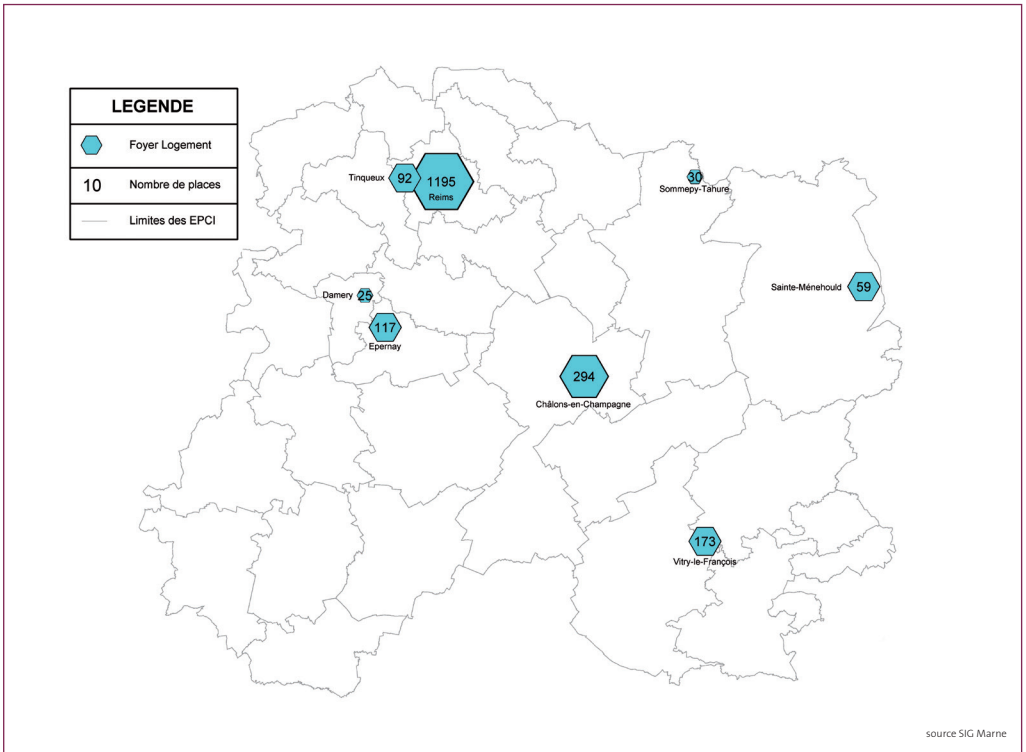
Personnes âgées de 85 ans et plus en 2011



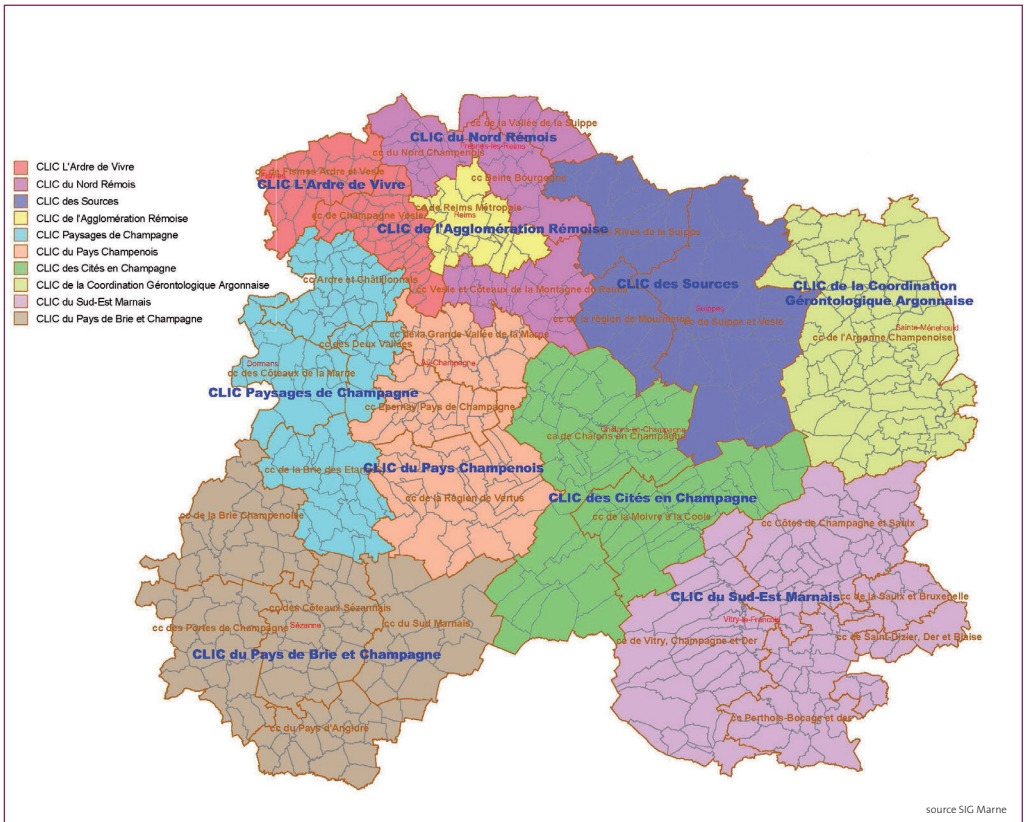
Accueil institutionnel : répartition des lits pour personnes âgées (février 2015)



Accueil institutionnel : répartition des lits pour personnes âgées (février 2015)

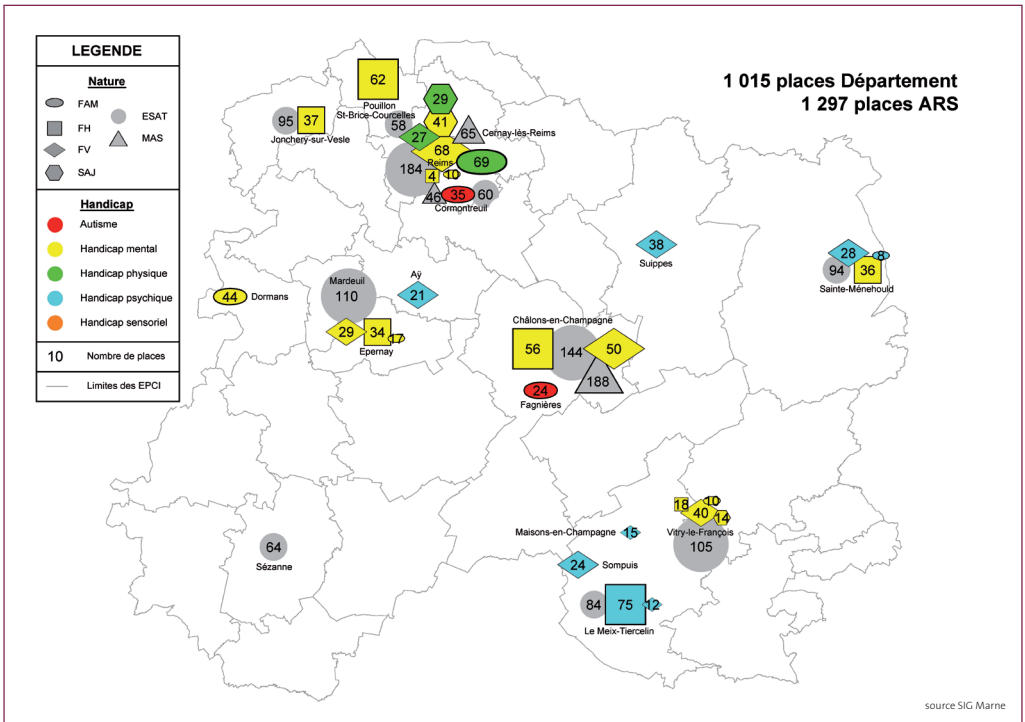


Foyers logements : nombre de places



La coordination à domicile : les CLIC de la Marne

> Équipements personnes handicapées

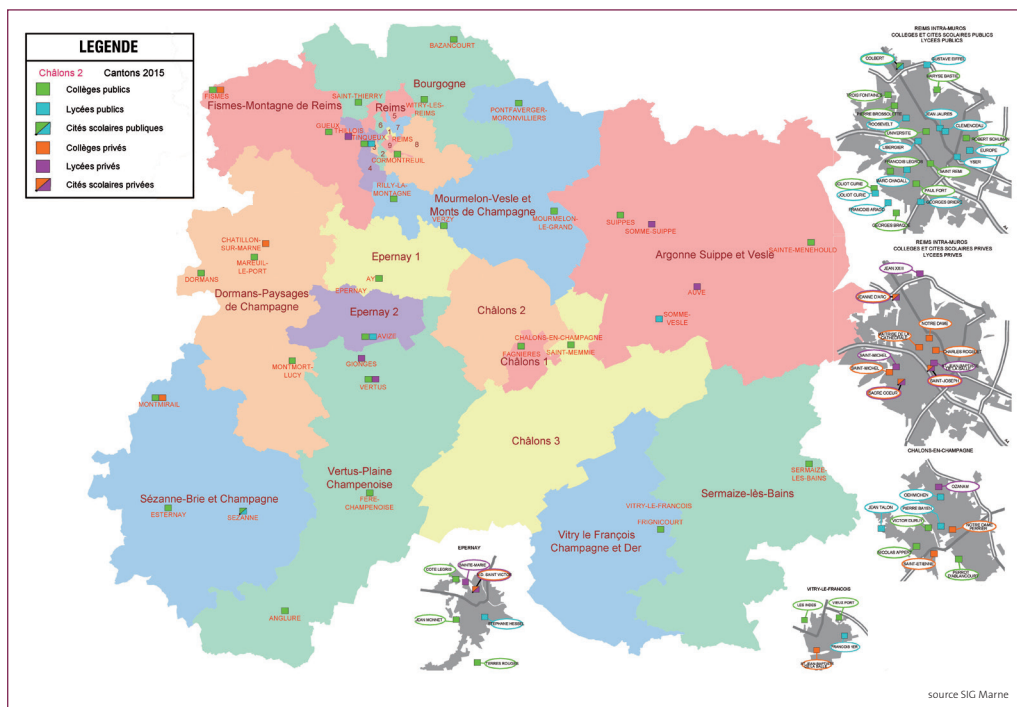


Établissements et services médico-sociaux pour adultes handicapés (ESMS)

3 LES ÉCOLES PRIMAIRES, LES COLLÈGES, LES LYCÉES

Les regroupements pédagogiques

| Années | 1992 | Moy/ 10 ans | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | | | |
|--|------|----------------|------|------|------|------|------|------|------|---|------|------|--------|------|--------|--------|--------|--------|--------|
| Regroupements pédagogiques concentrés maternelles (RPMAT) | 76 | 89 | 86 | 86 | 87 | 89 | 86 | 85 | 81 | 78 | 77 | 76 | 70 | 69 | 68 | 67 | | | |
| Regroupements pédagogiques concentrés élémentaires ou primaires (RPEC) | 73 | 77 | 80 | 80 | 83 | 87 | 88 | 89 | 88 | 90 | 90 | 91 | 96 | 96 | 97 | 101 | | | |
| Regroupements pédagogiques dispersés élémentaires ou primaires (RPID) | 68 | 59 | 46 | 45 | 42 | 37 | 35 | 34 | 34 | 30 | 30 | 29 | 25 | 25 | 23 | 21* | | | |
| Nombre total des Regroupements pédagogiques | 217 | 224 | 212 | 211 | 212 | 213 | 209 | 208 | 203 | 198 | 197 | 196 | 191 | 190 | 188 | 189 | | | |
| Source : Académie de Reims - Division des moyens | | | | | | | | | | Nombre d'écoles du département | | | 534 | 518 | 512 | 506 | 483 | 479 | 455 |
| * Fermeture de la dernière classe unique en 2015/2016 | | | | | | | | | | En pourcentage du total des écoles publiques du département : | | | 37,1 % | 38 % | 38,3 % | 37,7 % | 39,3 % | 39,2 % | 41,5 % |

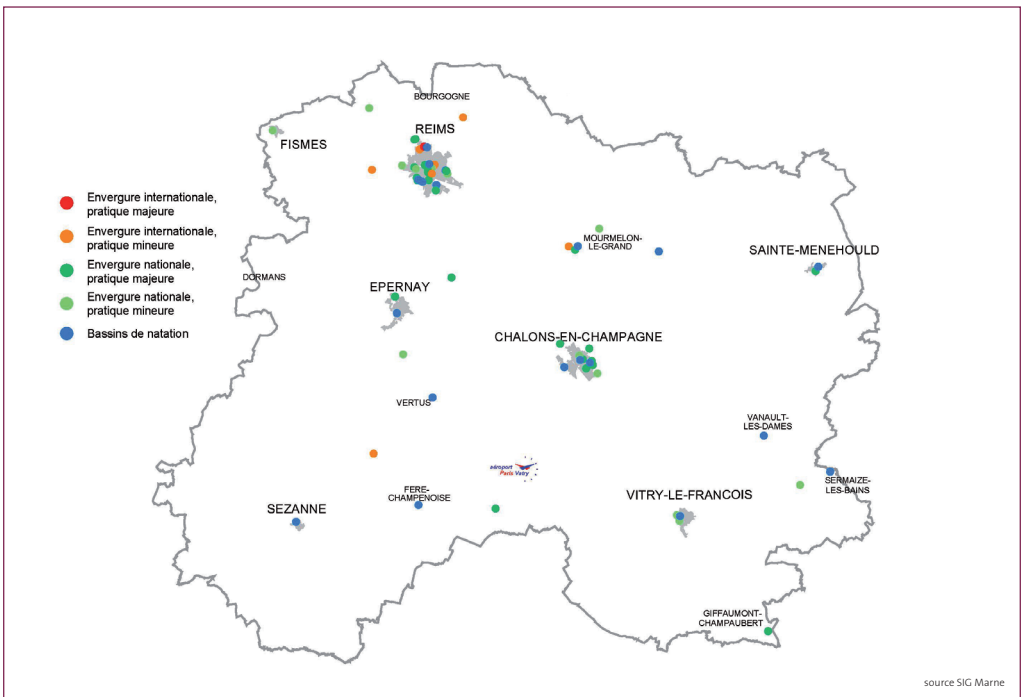


Les collèges et lycées

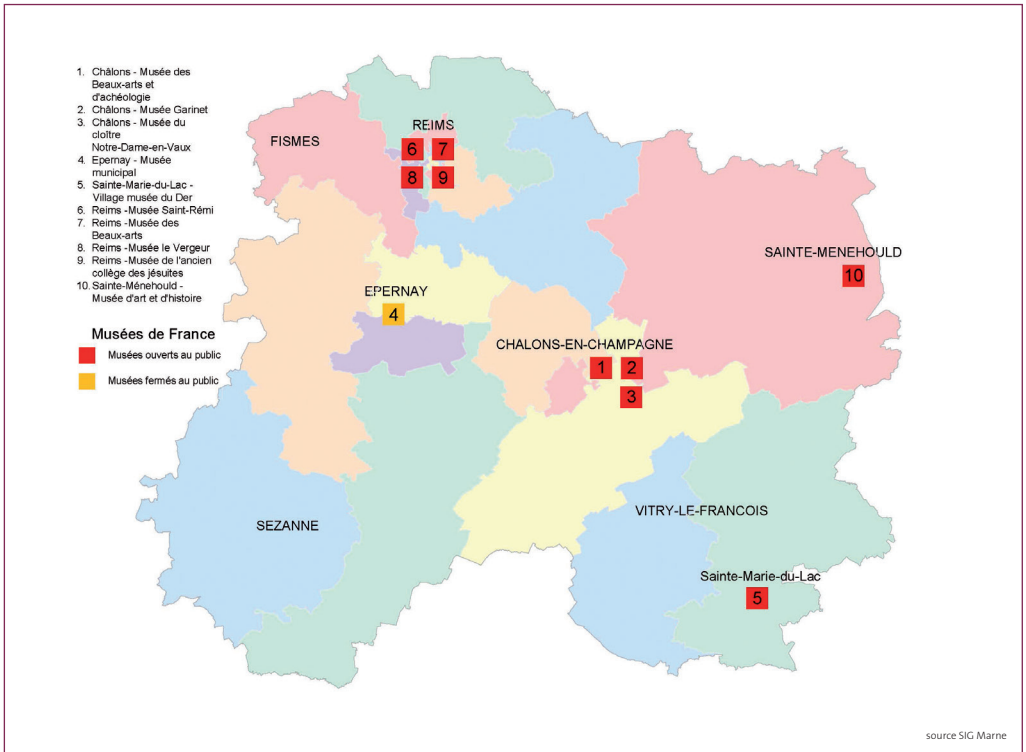
4 LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET CULTURELS

Étude comparative équipements sportifs

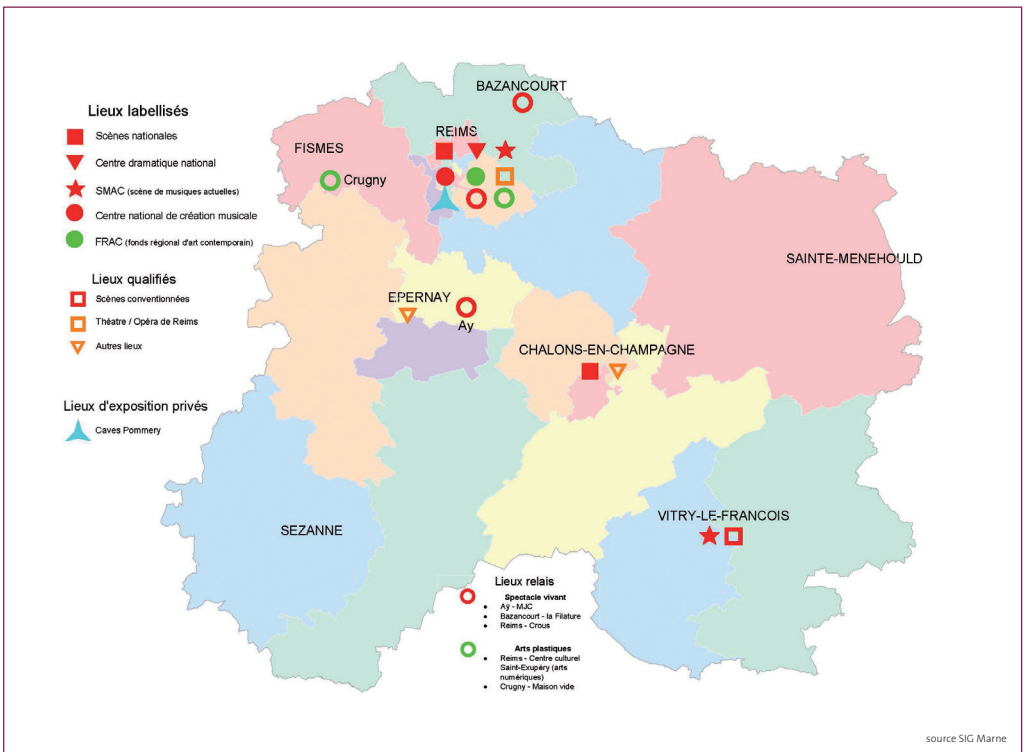
| | France | Région CA | Marne | Ardennes | Aube | Haute-Marne |
|-------------------------|------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|
| Nbe total d'équipements | 328 788 | 8 297 | 3 599 | 1 803 | 1 479 | 1 416 |
| Nbe d'habitants | 65 723 493 | 1 336 053 | 566 571 | 283 110 | 303 997 | 182 375 |
| Nbe d'équipement/hbt | 200 | 161 | 157 | 157 | 206 | 129 |
| Classement national | | 22 ^{ème} | 60 ^{ème} | 61 ^{ème} | 37 ^{ème} | 86 ^{ème} |
| Bassins nautiques | 6 075 | 94 | 42 | 21 | 17 | 14 |
| nbe d'équipement/habt | 10 819 | 14 213 | 13 490 | 13 481 | 17 882 | 13 027 |
| Classement national | | 24 ^{ème} | 75 ^{ème} | 74 ^{ème} | 93 ^{ème} | 72 ^{ème} |
| Salles Multisports | 18 056 | 515 | 209 | 141 | 89 | 76 |
| nbe d'équipement/habt | 3 640 | 2 594 | 2 711 | 2 008 | 3 416 | 2 400 |
| Classement national | | 9 ^{ème} | 19 ^{ème} | 2 ^{ème} | 53 ^{ème} | 11 ^{ème} |



Les équipements sportifs



Les musées

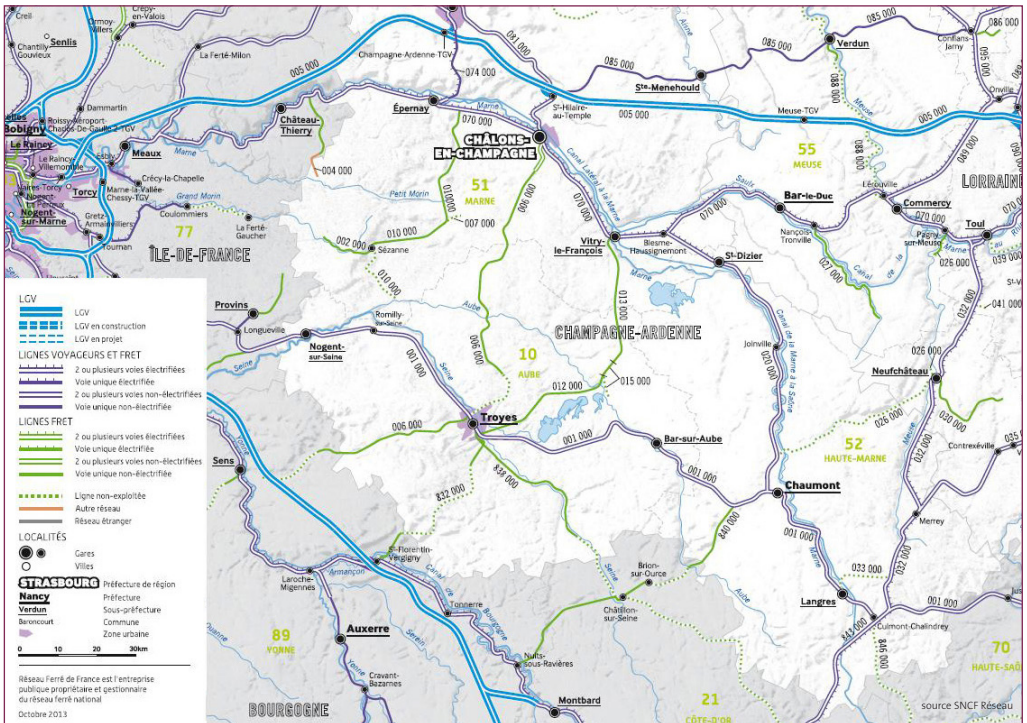


Spectacle vivant et arts plastiques

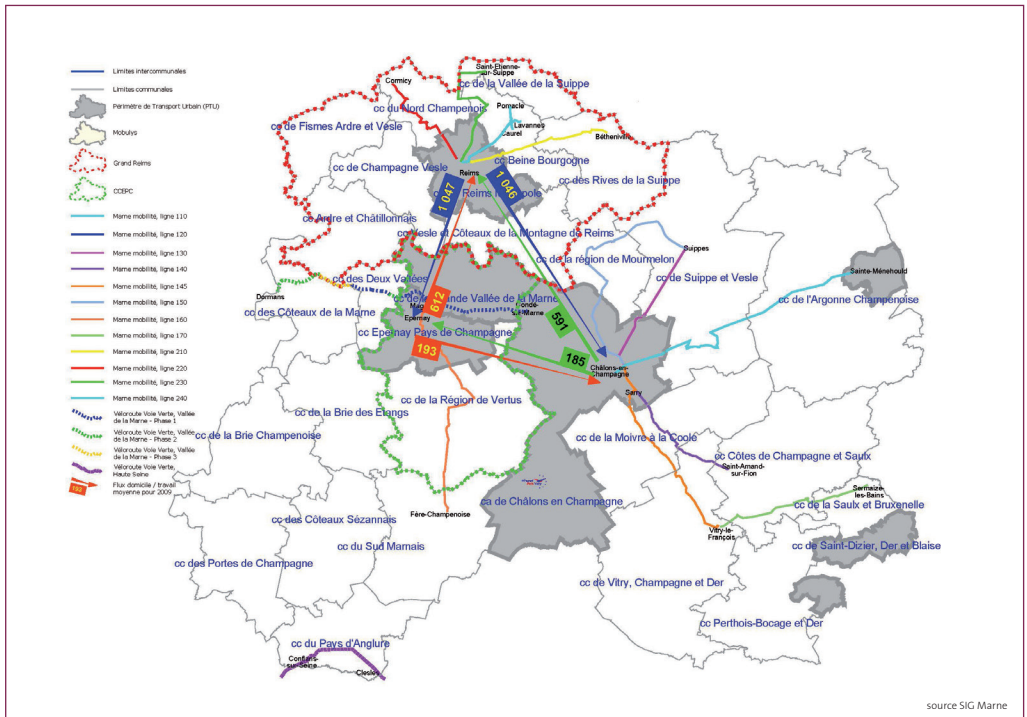
Équipements culturels : comparatif France / Marne / région ACAL

| Équipement / formations artistiques | Marne | | France | Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne | | | TOTAL |
|--|--------------------------------|--|---|--|---|--|----------------------|
| | Nombre | Villes | | Alsace | Champagne-Ardenne | | |
| | | | | | Lorraine | | |
| Centres Dramatiques Nationaux (CDN) | 1 | Reims | 35 | 1 (Colmar) | 1 (Nancy) | 1 (La Comédie, Reims) | 3 |
| Scènes Nationales | 2 | Châlons-en-Champagne, Reims | 70 | 1 (Mulhouse) | 3 (Bar-le-Duc, Forbach, Vandœuvre-les-Nancy) | 2 (Châlons-en-Champagne, Reims) | 6 |
| Scènes conventionnées | 1 | Vitry-le-François | 123 | 1 (Kingersheim) | 7 (Maxéville, Frouard, Homécourt, Epinal, Metz, Lunéville, Verdun) | 4 (Vitry-le-François, Troyes, Reims, Chaumont) | 12 |
| Centre de Création Musicale (CNCM) | 1 | Reims (Césaré) | 6 | 0 | 0 | 1 (Reims) | 1 |
| Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) | 2 | Reims, Vitry-le-François | 73 (+15 en cours de labellisation) | 3 (Mulhouse, Strasbourg) | 1 (Nancy) | 2 (Reims, Vitry-le-François) | 6 |
| Opéras | 1 | Reims | 38 (dont 26 membres de la ROF) | 2 (Colmar, Mulhouse) | 2 (Metz, Nancy) | 1 (Reims) | 5 |
| Conservatoires à rayonnement régional | 1 | Reims | 42 | 1 (Strasbourg) | 2 (Metz, Nancy) | 1 (Reims) | 4 |
| Cinémas | 15 établissements 49 salles | | 2050 établissements (dont 178 multiplexes) 5465 salles | 131 salles (74 Bas-Rhin, 57 Haut-Rhin) | 185 salles (64 Meurthe-et-Moselle, 11 Meuse, 84 Moselle, 26 Vosges) | 99 salles (19 Ardennes, 17 Aube, 49 Marne, 14 Haute-Marne) | 415 salles de cinéma |
| Musées | 9 (10 avec Pourcy, écomusée) | Châlons-en-Champagne, Reims, Epernay, Sainte-Ménéhould, Pourcy | 1 216 | 48 (24 Bas-Rhin, 24 Haut-Rhin) | 38 (11 Meurthe-et-Moselle, 9 Meuse, 11 Moselle, 7 Vosges) | 34 (7 Ardennes, 11 Aube, 9 Marne, 7 Haute-Marne) | 120 |
| Cirques en dur | 2 | Châlons-en-Champagne (CNAC), Reims (Manège) | 6 | 0 | 0 | 2 | 2 |
| FRAC (Fonds Régional d'Art Contemporain) | 1 | Reims | 22 | 1 (Sélestat) | 1 (Metz) | 1 (Reims) | 3 |
| Ecoles de cirque | 1 | Châlons-en-Champagne | 3 | 0 | 0 | 1 | 1 |
| Ecole de marionnettes | 0 | - | 1 | 0 | 0 | 1 (Charleville-Mézières) | 1 |
| Ecole des Beaux-Arts | 1 | Reims (ESAD) | 40 | 2 (Mulhouse, Strasbourg) | 3 (Epinal, Metz, Nancy) | 1 (Reims) | 6 |

5 LES DÉPLACEMENTS D'INTÉRÊT INFRA-DÉPARTEMENTAL



Le réseau ferré



Le réseau Marne Mobilité

6 L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

> Les établissements d'enseignement supérieur

A Reims plus de 29 000 étudiants, dont :

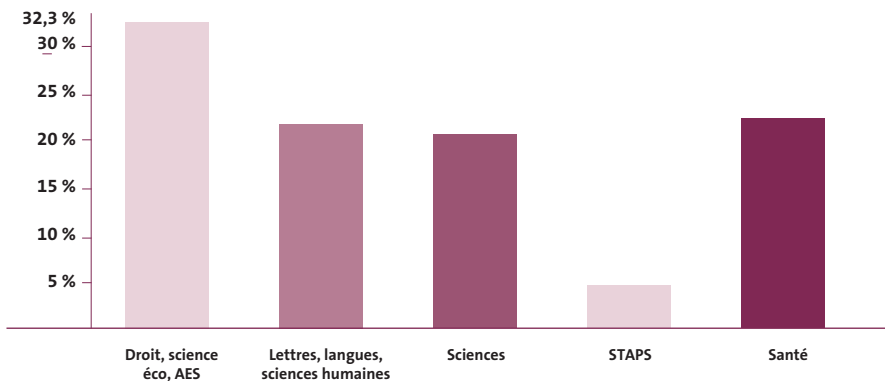
- URCA (Université de Reims Champagne-Ardenne) : près de 23 000 étudiants
- NEOMA Business School : env. 4 000 étudiants
- ESAD (Ecole Supérieure d'Art et de Design) : env. 200 étudiants
- Sciences Po Reims : 650 étudiants
- CNAM (Conservatoire National des Arts et Métiers)
- SUPINFO International University (École supérieure d'informatique) : 75 étudiants,
- ESI Reims (Ecole Supérieure d'Ingénieurs) : env 150 étudiants
- ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation) : env. 300 étudiants
- IUT (Institut Universitaire Technologique),
- A Reims-Pomacle-Bazancourt , AgroParisTech, CentraleSupélec : 48 chercheurs permanents et accueil de groupes d'élèves-ingénieurs en formation

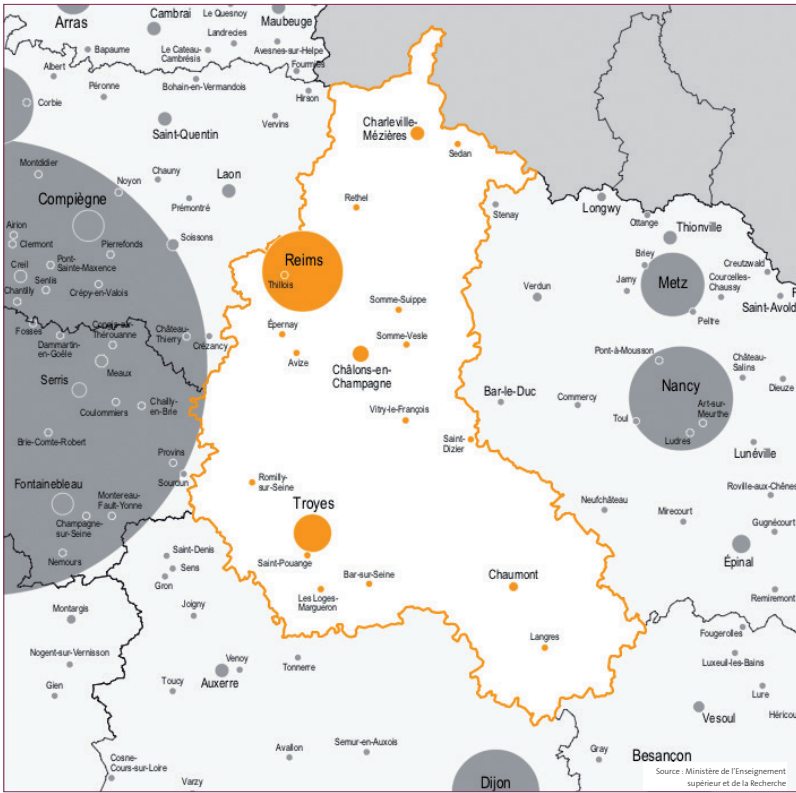
• A Châlons-en-Champagne, plus de 2 000 étudiants, dont :

- IUT (Institut Universitaire Technologique) : 320 étudiants à Châlons
- Arts et Métiers ParisTech, (ENSAM) : 250 élèves-ingénieurs, en moyenne
- CNAC- ENSAC (école Nationale Supérieure des Arts du Cirque), 48 étudiants
- IPI (Institut supérieur de Promotion Industrielle) : 145 étudiants
- ITII Champagne-Ardenne (Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie) : 90 étudiants,
- ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation) : 201 étudiants et 83 stagiaires
- I.F.P.S (Institut de Formation des Personnels de Santé) : 345 étudiants infirmiers, 96 étudiants aides-soignants et 31 étudiants auxiliaires puéricultrices.

> Université de Reims Champagne-Ardenne : effectif d'étudiants par discipline (2013-2014)

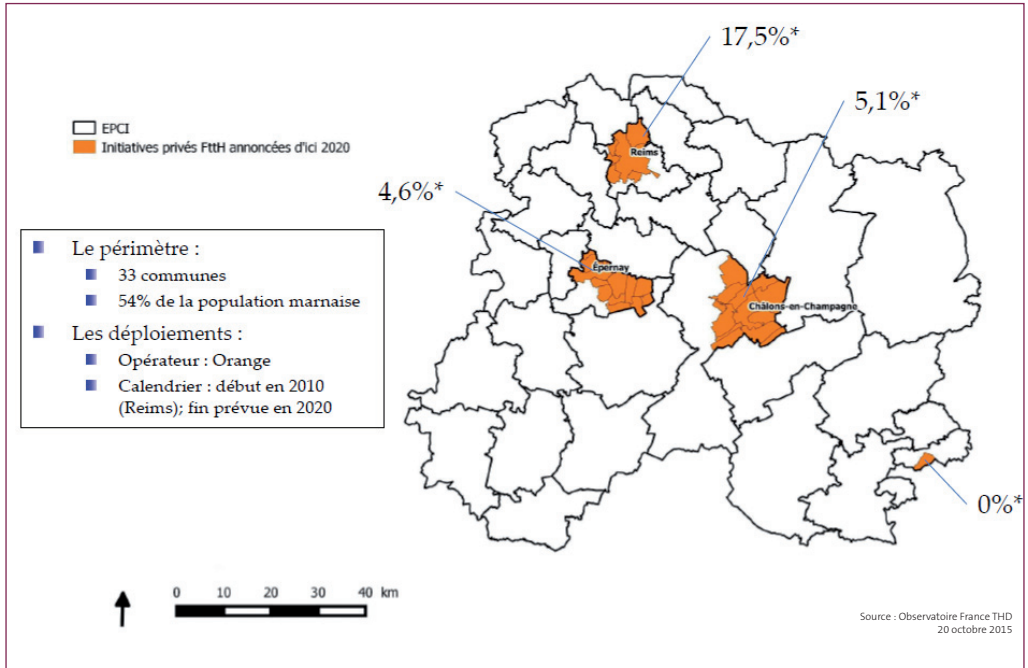
| | |
|---|--------|
| Droit, sciences économiques, AES | 7 562 |
| Lettres, langues et sciences humaines | 4 935 |
| Sciences et sciences de l'ingénieur | 4 520 |
| Sciences et techniques des activités physiques et sportives | 1 023 |
| Santé | 4 932 |
| Toutes disciplines | 22 972 |



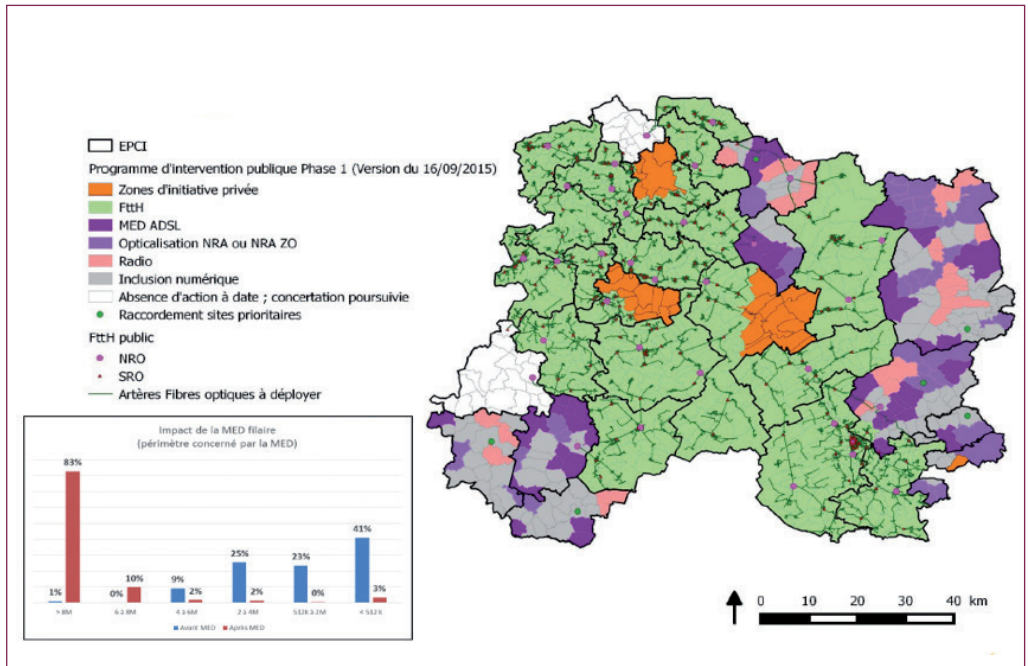


Les effectifs étudiants en Champagne-Ardenne (2013-2014)

7 LES RÉSEAUX NUMÉRIQUES



La zone d'initiative privée



Déploiements en première phase

8 L'HÉBERGEMENT DE TOURISME



Répartition géographique des hébergements touristiques

L'offre globale d'hébergements touristiques dans la Marne

| | hôtels | | campings | | gites | | |
|--------------------------|-----------|-----------|----------|---------|---------|------|--------|
| | 2012 | 2014 | 2012 | 2014 | 2011 | 2012 | 2014 |
| Nombre | 127 | 143 | 20 | 23 | | | 215 |
| Nombre de chambres | 4 764 | 5 132 | 1 837 | 1 611 | | | |
| Fréquentations (nuitées) | 1 479 000 | 1 620 000 | 146 724 | 122 140 | 540 000 | | 40 000 |
| Durée moyenne de séjour | 1,41 | 1,44 | 2,13 | 2,11 | | | |
| Taux d'occupation | 54,80 % | 56,40 % | 27,80 % | 25 % | | 45 % | 46 % |

(données Agence Départementale de Tourisme Marne)

- 90% d'hébergements en hôtels
- Fréquentation globale en nombre de nuitées : de 1 625 724 en 2012 à 1 782 140 en 2014 soit plus de 100 000 nuitées supplémentaires

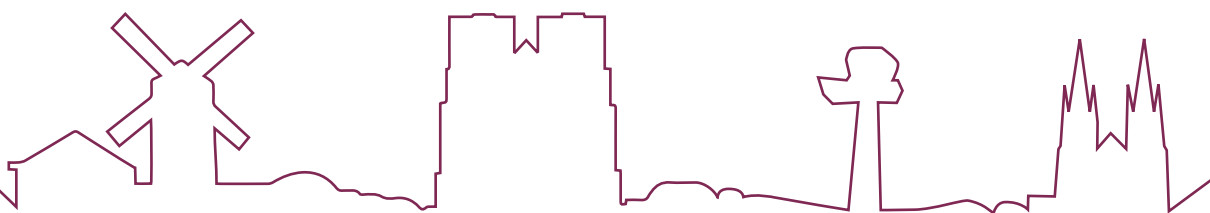
9 LES COMPÉTENCES DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES SELON LA LOI NOTRe DU 7 AOÛT 2015

Des références à consulter

Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (1)
JORF n°0182 du 8 août 2015 (page 13705)

Nouvelle répartition des compétences entre les collectivités territoriales

www.collectivites-locales.gouv.fr/files/files/tableau_repartition_competences_valideCIIapublier.pdf



NOTES

A series of horizontal dotted lines for taking notes.

A series of horizontal dotted lines for writing, spanning the width of the page.

Marne 2025